

CAPC

Travail en cours

No. 26



Commission économique
pour l'Afrique

Centre africain pour les politiques
commerciales

L'Acces aux marches peut-il aider l'agriculture africaine?

Hakim Ben Hammouda, Stephen Karingi,
Nassim Oulmane, Rémi Lang, Mustapha Sadni Jallab

Novembre 2005



Le CAPC est un projet de la Commission économique pour l'Afrique soutenu financièrement par le Fonds canadien pour l'Afrique

La présente publication a été réalisée avec le soutien du Programme des Nations Unies pour le Développement.

Toute partie du présent ouvrage peut être citée ou reproduite librement. Il est cependant demandé d'en informer la CEA et de lui faire parvenir un exemplaire de la publication. Les points de vue exprimés sont ceux des auteurs et ne reflètent pas nécessairement ceux des Nations Unies.

CAPC

Travail en cours



Commission économique
pour l'Afrique

L'Acces aux marches peut-il aider l'agriculture africaine?

Hakim Ben Hammouda, Stephen Karingi,
Nassim Oulmane, Rémi Lang, Mustapha Sadni Jallab

Table des matieres

| | |
|---|----|
| I. Introduction | 1 |
| II. LES ENJEUX DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE EN AFRIQUE : | 3 |
| III. L'ACCES AUX MARCHES ET LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE EN AFRIQUE | 6 |
| IV. REVUE DE LA LITTERATURE | 9 |
| V. LE MODELE | 13 |
| VI. LES SCENARIOS RETENUS | 15 |
| VII. L'impact des scénarios sur les structures tarifaires | 21 |
| VIII. L'IMPACT DES SCENARIOS SUR LES ECONOMIES AFRICAINES : QUELS ENSEIGNEMENTS PEUT-ON TIRER DES SIMULATIONS ?..... | 31 |
| IX. CONCLUSION | 42 |
| ANNEXES..... | 43 |
| BIBLIOGRAPHIE | 50 |

I. INTRODUCTION

La question de l'accès aux marchés revêt un caractère crucial pour l'Afrique. Depuis l'avènement de l'OMC et le rôle de plus en plus dynamique qu'ils y jouent, les pays africains n'ont cessé de mettre l'accent sur cette question. Pour les pays africains, la question de l'accès aux marchés est particulièrement cruciale pour le développement. Cette situation trouve son explication dans l'étroitesse des marchés africains et la nécessité pour le continent de se tourner vers les marchés d'exportation afin d'appuyer les dynamiques de croissance et les efforts en matière de diversification des structures productives.

Particulièrement dans le domaine agricole, les pays africains ont cherché depuis le lancement des négociations du Cycle de Doha à imposer un projet de réformes ambitieux dans le secteur agricole qui reste fortement protégé. La moyenne des tarifs appliqués par les pays de l'OCDE sur leurs importations agricoles est très élevée. Par ailleurs, il faut mentionner une grande dispersion des tarifs et un nombre important de pics tarifaires appliqués sur certains produits parmi les plus protégés.

L'agriculture occupe une place importante dans les pays en développement pour plusieurs raisons et en particulier en Afrique. D'abord, elle représente la principale source d'emploi avec près de 70% du total dans les PMA, 30% dans les pays intermédiaires et seulement 3% dans les pays développés¹. Parallèlement à l'emploi, l'agriculture continue à jouer un rôle majeur dans les dynamiques de croissance économique dans la plupart de ces pays. De ce fait, elle participe à l'alimentation des populations et à la sécurité alimentaire par le biais des cultures vivrières. En même temps, les cultures d'exportation contribuent de manière forte aux recettes d'exportation d'un grand nombre de pays africains. Enfin dans le contexte des stratégies de lutte contre la pauvreté, l'agriculture occupe un rôle crucial dans la mesure où une majorité des pauvres vivent dans le milieu rural.

L'ensemble de ces raisons explique l'importance accordée par les pays africains au dossier agricole dans le cadre des négociations commerciales internationales. L'amélioration des conditions actuelles des marchés internationaux des produits agricoles et une plus grande prise en compte de leurs préoccupations pourraient contribuer à une meilleure insertion de leurs économies dans la globalisation et à une accélération de la croissance économique.

L'objectif de cette note est d'aider les pays africains à formuler des propositions concrètes dans le domaine de l'accès aux marchés pour les produits agricoles. Nous chercherons par conséquent à identifier les formules les plus appropriées pour les économies africaines qui permettraient une plus grande libéralisation

¹ Plusieurs études montrent l'importance du secteur agricole dans les pays en développement et en Afrique, voir notamment :

- FAO, *Agriculture towards 2015*, Rome 2000.
- OCDE, *Agricultural policy reform: Development and prospects*, Paris 2000.

des marchés des pays de l'OCDE et en même temps laisserait pour les pays africains les moyens de poursuivre leur développement agricole et de renforcer leur sécurité alimentaire.

Après cette introduction, nous présenterons les enjeux du développement agricole en Afrique. La troisième section nous permettra de mettre l'accent sur les spécificités de l'accès aux marchés dans le domaine agricole. Dans la quatrième section nous passerons en revue les études qui ont été effectuées sur cette question. Dans la cinquième section nous présenterons le modèle utilisé dans cette étude. Ensuite, nous ferons une présentation des différents scénarios que nous avons retenus. Dans la septième section nous commenterons les résultats obtenus. Enfin, nous présenterons les principales conclusions de cette étude dans une dernière section.

II. LES ENJEUX DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE EN AFRIQUE

Les pays africains nouvellement indépendants vont accorder une place de choix à l'agriculture dans leurs stratégies de développement. En effet, la plupart de ces pays vont chercher dès la fin des années 60 et dans les années 70 à mettre en place de nouvelles politiques agricoles et à amorcer leur révolution verte. Il faut rappeler que l'agriculture dans ces pays s'était orientée du fait des politiques coloniales vers les cultures d'exportation aux dépens des cultures vivrières. La modernisation de l'agriculture en Afrique s'est alors donnée comme objectif d'accroître la productivité agricole et de favoriser le développement des agricultures vivrières afin d'assurer la sécurité alimentaire de ces pays.

La stratégie de modernisation agricole exigeait d'importants investissements publics notamment dans le domaine institutionnel avec la création d'un grand nombre d'entreprises spécialisées dans le développement rural, la construction d'infrastructures rurales, l'appui à la recherche agronomique et à la vulgarisation des nouvelles technologies agricoles, la mise à la disposition des paysans des sources de financement à des coûts réduits et des semences et engrais. La modernisation de l'agriculture était considérée nécessaire et incontournable au décollage de l'Afrique. L'accroissement de la productivité agricole devait favoriser une augmentation des revenus des paysans et par conséquent l'extension des marchés relativement exigus de ces pays. Par ailleurs, le développement agricole devait fournir un débouché pour les industries chimiques et les industries de biens intermédiaires et de biens d'équipement. Enfin, l'accroissement de la production agricole devait fournir les inputs nécessaires aux industries alimentaires et à toutes les activités de première transformation des produits agricoles. Pour l'ensemble de ces raisons, la modernisation agricole était perçue comme un impératif de première nécessité dans les stratégies de développement du fait de ses effets sur le reste de l'économie. Les pouvoirs publics avaient pris en charge l'essentiel des financements nécessaires à cette modernisation. La valorisation des cours de matières premières exportés par ces pays dans les années 70 leur donnaient les moyens de mener à bien cette politique.

Or, dès le début des années 80 on va assister à un changement de contexte. D'abord, on assiste du point de vue des idées à un changement de paradigme avec la remise en cause du consensus keynésien qui a dominé la réflexion économique et les débats sur le développement depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Un nouveau contexte intellectuel se met en place et qui fait du marché la principale institution de régulation des économies. Ce consensus remet en cause l'interventionnisme étatique dans la mesure où il crée des distorsions qui sont à l'origine de tous les déséquilibres que connaissent les économies développées ou les économies en développement. Par ailleurs, le début des années 80 est également marqué par la crise de la dette que vont connaître la plupart des pays africains. Cette crise sera à l'origine de l'adoption des programmes d'ajustement structurels qui vont chercher à réduire les déficits internes et externes. Le rétablissement des équilibres exige le désengagement de l'Etat des activités économiques et à

accorder au marché un rôle plus important dans la régulation des activités économiques. Particulièrement dans le secteur agricole, les nouvelles politiques adoptées dans les années 80 se caractérisent par une remise en cause profonde de l'interventionnisme et un pari sur la capacité des acteurs privés à se prendre en charge et à assurer une reprise de la production agricole.

Or, quelques années après, on se rend compte que ces nouveaux choix en matière de développement agricole n'ont pas eu les effets escomptés. Au contraire on a assisté à un accroissement rapide du déficit vivrier dans un grand nombre de pays africains. En 1997, les échanges mondiaux de produits agricoles ont été multipliés par quatre par rapport à la fin des années 70 et ont atteint une valeur globale de près de 460 milliards de \$². Dans ces échanges, la place des pays en développement s'est détériorée avec un accroissement de leur part dans les importations mondiales qui passe de 28% en 1974 à 37% en 1997 et une légère progression dans les exportations qui passent de 30 à 34% du total durant la même période. Ces évolutions ont été à l'origine d'une détérioration rapide de la balance commerciale alimentaire de ces pays avec un déficit de près de 13 milliards de \$ en 1997. En même temps, l'aide alimentaire en faveur des pays importateurs nets a diminué de manière forte. Les pays les moins avancés (PMA) ont été touchés de manière forte et l'insécurité alimentaire a progressé de façon spectaculaire dans ses pays. D'un côté, leurs exportations ont diminué considérablement alors que leurs importations alimentaires représentent une part de plus en plus croissante de leurs balances commerciales atteignant pour certains d'entre eux près de 20% du total³. Ainsi, les pays en développement commencent à connaître dans les années 80 et 90 une situation de crise agricole profonde et d'urgence alimentaire.

Or, au moment où les pays africains diminuaient de manière radicale leur appui et toutes les formes de soutien à leurs paysans, celles-ci augmentaient de manière prépondérante dans la plupart des pays développés. Ainsi, on estimait en 1997 que les pays de l'OCDE accordaient près de 370 milliards de \$ à leurs agriculteurs ce qui correspond à six fois plus les montants accordés à l'aide au développement⁴. Ces subventions n'ont cessé d'augmenter depuis cette date même si les mesures officielles montrent depuis quelques années une baisse. Cette augmentation a profité à toutes les productions transférées par ces pays dans la catégorie verte. On estime que depuis 1997 la progression des appuis à l'agriculture dans les pays de l'OCDE a progressé de 28%⁵. La moitié de ces subventions sont du fait des pays de l'Union Européenne et le Japon y contribue pour près de 39%. L'appui aux agricultures ne se limite pas à ces pays. Ainsi, les Etats-Unis ont accordé en 2000 près de 28 milliards de \$ à leurs fermiers. Par ailleurs, par la nouvelle loi US Farm Bill de 2002, l'administration américaine s'est engagée à accorder 180 milliards de \$ sous formes de subventions sur une période de dix ans.

² Voir FAO, Agriculture, trade and food security : Issues and options in the forthcoming WTO negotiations from the perspectives of developing countries, Rome 1999.

³ Voir à ce propos :

• CNUCED, Trade and development report 2002, Geneva 2002,

• CNUCED, The least developed countries report 2001 and 2002, Geneva 2001 and 2002.

⁴ Voir PNUD, Human development report 2002, New York 2002.

⁵ Voir PNUD, Mettre le commerce international au service de tous, New York 2003.

Ces différents éléments dévoilent le caractère vicié et inéquitable des marchés mondiaux des produits agricoles. Parallèlement au différentiel de productivité qui leur est favorable, les pays développés ne cessent d'augmenter leur appui à leurs grands fermiers. Cette situation a eu des conséquences négatives non seulement sur les exportations agricoles des pays africains mais également sur leur production et par conséquent sur leur sécurité alimentaire. Ces évolutions expliquent l'importance accordée par ces pays aux négociations agricoles.

Aujourd'hui, on assiste à une prise de conscience dans l'ensemble de la communauté internationale, de l'importance du rôle de l'agriculture dans la lutte contre la pauvreté. La majorité (plus de 75%) des personnes vivant avec moins de 1\$ par jour vit en milieu rural, où l'agriculture est la principale activité économique et la principale source de revenus. Le renforcement de la compétitivité de l'agriculture passe donc au rang des premières priorités pour les pays africains dans leur stratégie de réduction de la pauvreté. A ce titre, les questions d'accès aux marchés sont d'importance primordiale de par leur impact sur la compétitivité tant sur les marchés intérieurs qu'extérieurs de l'agriculture africaine.

III. L'ACCES AUX MARCHES ET LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE EN AFRIQUE

L'agriculture est le moteur de l'économie et contribue aux modes de subsistance de la majorité de la population (entre 40 et 90% selon la FAO, 2004). En outre, la majeure partie de la population vit dans les zones rurales où l'on enregistre un nombre croissant de personnes sous-alimentées. Dans ce contexte, les résultats des négociations sur l'agriculture sont d'une importance cruciale pour ces pays car l'amélioration de ce secteur est l'une des voies principales pouvant mener à la réduction de la pauvreté. L'accès aux marchés est une condition nécessaire, mais non suffisante, pour le développement agricole et rural en Afrique. D'autres contraintes pèsent en effet lourdement sur le développement rural africain, telles que les infrastructures rurales, les mécanismes de financement agricoles, etc. De plus, à la différence du commerce des biens non agricoles, la variabilité des cours mondiaux est beaucoup trop sensible à des facteurs extérieurs tels que le niveau des récoltes dans les principaux pays producteurs, et l'évolution de la structure de la demande. On sait par exemple l'impact du climat dans les grands pays développés sur les cours du blé ou le bouleversement introduit par l'augmentation et l'évolution de la consommation alimentaire de la Chine, suite aux progrès économiques de ce pays.

Néanmoins, l'accès aux marchés pour un nombre importants de produits agricoles constitue aussi une forte contrainte limitant le développement rural africain. En effet, tant les conditions d'accès au marché (mesures aux frontières) que les mesures de soutien intérieur ou de subventions à l'exportation ont un impact négatif sur la capacité des pays africains à développer leur secteur agricole. Pour le continent africain, le potentiel de développement d'une production compétitive est annihilé par ces mesures, en particulier pour les produits agricoles « tempérés »⁶ tels que le maïs, le blé, les viandes, le sucre, le riz et certains légumes et fruits. La plupart des pays africains dispose du potentiel agricole pour produire au moins certains de ces produits. Le commerce pour ces produits est en effet massivement faussé par les politiques agricoles des pays développés, tant en terme de mesures aux frontières (tarifs, quotas, barrières non-tarifaires), qu'en terme de soutien aux exportations et soutien interne. On rappelle que l'OCDE estime que la protection des marchés aux frontières (tarifs et quotas), représentent en moyenne moins de 50% du soutien total octroyé aux agriculteurs dans les pays de l'OCDE⁷. Ces mesures ont pour effet de réduire la compétitivité internationale des producteurs africains et de leur barrer l'accès aux marchés des pays développés, notamment car elles ont un effet dépressif sur les cours internationaux. Cette moindre compétitivité des producteurs africains explique en partie le fait que l'Afrique soit depuis les années 80 devenue importatrice net de biens agricoles.

⁶ En revanche, l'Afrique dispose souvent d'un traitement tarifaire favorable en terme d'accès au marché pour les produits « tropicaux », à l'exception notable du coton et dans une moindre mesure du tabac.

⁷ Voir « Domestic support : economics and policy instruments » in "Agriculture and the WTO", Harry de Gorter, Merlinda D. Ingco, and Laura Ignacio, 2004.

Cette tendance est à la base de préoccupation importante en terme de sécurité alimentaire. Ainsi, d'après la FAO (2004), les trois produits agricoles les plus importés par l'ensemble des pays africains sont, dans l'ordre, le blé, le maïs et le riz, trois céréales de consommation de base, essentielles à la sécurité alimentaire. De même, le continent africain est massivement importateur de sucre, huiles, volailles et produits laitiers, autant de produits essentiels à la sécurité alimentaire du continent, et pour lesquels, l'Afrique dispose pourtant d'un potentiel de production considérable. Là aussi, il s'agit de produits bénéficiant de fortes subventions et d'une haute protection à l'entrée de la part des pays développés.

Si les marchés des produits industriels ont connu d'importantes réductions, les marchés des produits agricoles continuent à bénéficier d'importantes protections, en particulier dans les pays développés. Ainsi, le taux moyen de droits de douane sur les produits industriels est passé de 40% à 4% entre 1945 et 1995 alors que le taux moyen pour les produits agricoles était encore autour de 62%⁸. Mais, ces taux sont encore plus élevés pour des produits dits sensibles ou stratégiques dans les pays de l'OCDE comme le blé (214%), l'orge (197%) et le maïs (154%). Les négociations de l'Uruguay Round ont cherché à réduire ces protections d'abord en transformant toutes les barrières non tarifaires en barrières tarifaires et en réduisant ces dernières. Cependant, les pays africains considèrent que ces réductions restent encore faibles et continuent à poser d'importantes barrières pour l'accès aux marchés internationaux de leurs exportations. Par ailleurs, certains droits sur les produits sensibles ont, en dépit de l'engagement de les réduire, augmenté sensiblement ces dernières années.

Les pays africains posent également à ce niveau la question des crêtes tarifaires et la progressivité des droits de douane appliquée par la plupart des pays de l'OCDE. Ce phénomène touche particulièrement ces pays dans la mesure où il est appliqué sur une grande partie de leurs exportations. On estime aujourd'hui que plus de la moitié des crêtes tarifaires sont appliquées sur les produits agricoles et de transformation agricole et les produits de la pêche⁹. Ces crêtes tarifaires dépassent parfois un taux de 100%. Pour certains produits ces crêtes sont encore plus importantes avec près de 180% pour les bananes pour les pays de l'Union européenne et 550% pour les arachides pour le Japon et de 132% pour les Etats-Unis. Pour d'autres produits comme le sucre, le riz, la viande, les produits laitiers, les légumes et le poisson, les crêtes appliquées par les pays de l'OCDE sont encore plus importantes et varient entre 600 et 900%.

Parallèlement aux crêtes tarifaires, les pays africains sont confrontés à la progressivité des droits de douane. Ce phénomène pose d'importantes difficultés aux pays qui cherchent à échapper à une insertion internationale basée sur les matières premières et qui se fixent comme objectif de diversifier leurs structures productives par le biais de la transformation de leurs activités agricoles. Devant cette progressivité la part des produits transformés dans les exportations des pays en développement est restée relativement faible et ne dépasse pas les 5% des exportations des produits alimentaires des PMA et se limite à 17% pour les

⁸ Voir PNUD (2003), op. cit.

⁹ Voir OMC et CNUCED, *The post-Uruguay Round tariff environment for developing countries : tariff peaks and tariff escalation*, Geneva 1999.

exportations totales des pays en développement. Cette progressivité des tarifs douaniers est appliquée par les pays de l'OCDE sur des produits comme le café, le cacao, les oléagineux et les fruits et légumes¹⁰. En dépit de leurs engagements de limiter la progressivité des droits, les taux de protection pour les produits de première transformation restent encore élevés et tournent autour de 44% pour les farines de blé et de 25% pour les jus d'orange dans les pays européens, de 30% pour le sucre raffiné au Japon et de 42% pour le lait aux Etats-Unis.

Les niveaux de protection tarifaires encore élevés des pays développés, en dépit de leurs engagements de les diminuer lors de l'Uruguay Round, contrastent avec les niveaux des protections des pays africains. Ces derniers ont effectué d'importantes réformes dans le cadre des programmes d'ajustement structurel dès le milieu des années 80 afin d'éliminer les protections non tarifaires et de réduire les taux de protection douaniers. De plus, les subventions aux exportations et les mesures de soutiens internes ont un effet dépressif sur les cours des denrées agricoles. Ces mesures sont principalement le fait des pays développés et ont un impact largement négatif pour la compétitivité agricole des pays africains, tant sur leurs propres marchés qu'à l'exportation. C'est dans cette perspective que les pays africains exigent un plus grand accès aux marchés pour leurs produits agricoles et de première transformation dans le cadre des négociations internationales. Cette amélioration de l'accès aux marchés passe par une profonde réduction des tarifs douaniers et une diminution des subventions aux exportations et des mesures de soutien internes ayant un impact négatif sur le commerce.

¹⁰ Voir Shirotori Miho, Notes on the implementation of the agreement on agriculture, UNCTAD, Geneva 2000.

IV. REVUE DE LA LITTÉRATURE

Cette section analyse l'impact de divers scénarios de libéralisation des échanges agricoles présentés dans diverses études. Les schémas les plus favorables ainsi que les plus probables pour l'Afrique sont mis en lumière. Dans un premier point, nous analysons les impacts des différents scénarios sur l'Afrique subsaharienne, puis, dans un deuxième point, nous examinons les résultats des simulations pour l'Afrique du Nord¹¹.

4.1. L'impact sur l'Afrique subsaharienne

Notre revue de la littérature indique que pour l'Afrique subsaharienne, le niveau des exportations croît avec l'importance du degré de la libéralisation. Plus ce degré est élevé, plus l'augmentation des exportations sera conséquente. Il en va de même pour la mesure du bien-être qui évolue positivement avec le degré de libéralisation. Ces études mettent de surcroît en évidence que les exportations augmentent avec le traitement spécial et différencié.

De même, les études montrent que le niveau des importations connaît une évolution parallèle, quoique inférieure à celle des exportations en présence de traitement spécial et différencié. À l'inverse, les projections qui ne prennent pas en compte ce traitement spécial et différencié (CEA, 2004) montrent que pour l'Afrique subsaharienne, les importations tendent à croître plus rapidement que les exportations lorsque la libéralisation est plus ambitieuse. Un tel scénario laisserait donc présager une aggravation du déficit commerciale agricole de l'Afrique subsaharienne et donc une dépendance encore plus forte ainsi qu'une détérioration de la situation de la dette extérieure en l'absence d'un traitement spécial et différencié.

En définitive, il apparaît que les scénarios les plus ambitieux en terme de libéralisation offrent les perspectives les plus intéressantes pour les pays africains. Ces résultats expliquent certainement la position de ces pays lors des négociations multilatérales et leur option pour des réformes substantielles dans le domaine agricole.

4.2. L'impact sur l'Afrique du Nord

Notre revue de la littérature souligne que l'Afrique du Nord tirera des effets bénéfiques d'une libéralisation des échanges agricoles même en présence de scénarios modestes. Les scénarios de libéralisation de l'accès au marché agricole semblent avoir un impact relativement plus important pour l'Afrique du Nord que pour l'Afrique Subsaharienne. En effet, à la différence de l'Afrique subsaharienne, l'Afrique du Nord semble gagner en terme de revenu national et de bien être, même en cas d'ouverture limitée de l'accès

¹¹ Il est possible de trouver un état de la littérature plus détaillé dans « Exclure l'Afrique des marchés ? Evaluation de l'accès aux marchés pour les pays africains », Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique, Addis Ababa, Ethiopie, A paraître, 2004.

au marché comme le montrent les scénarios de réformes « modeste » et « petite » effectués par la CEA (2004). En cas de libéralisation réciproque (sans traitement spécial et différencié), l'Afrique du Nord serait le deuxième plus grand bénéficiaire, en terme de bien être (après l'Océanie). Ceci est sans doute dû à l'impact de la baisse des prix sur le surplus du consommateur.

Les simulations tendent aussi à montrer que l'Afrique du Nord verrait ses échanges agricoles augmenter fortement en cas de libéralisation importante. On note qu'en terme de bien être, une réforme qui consisterait seulement à éliminer toute subvention aux exportations a un effet encore plus négatif sur le Nord du continent que pour l'Afrique sub-saharienne. La région du monde la plus durement affectée par une telle réforme est précisément l'Afrique du Nord/ Moyen Orient. Ceci s'explique clairement par la dépendance marquée de l'Afrique du Nord vis-à-vis des importations de produits alimentaires.

4.3. Quelles leçons en terme de politique commerciale ?

L'analyse des différents scénarios tend à montrer que les gouvernements des pays africains pourraient être amenés à choisir entre privilégier les revenus des recettes tarifaires d'une part -- ce qui reviendrait à protéger les producteurs locaux face à une montée des importations--, et d'autre part, favoriser le surplus du consommateur. En effet, les projections montrent qu'une libéralisation importante est favorable au surplus du consommateur mais défavorable en terme de recettes tarifaires. Une libéralisation importante et rapide pourrait aussi porter préjudice à certains producteurs locaux moins compétitifs que la concurrence internationale. Une libéralisation limitée et un traitement spécial et différencié, on l'a déjà noté, semblent entraîner une diminution plus limitée des revenus tarifaires et une augmentation des importations moins rapide. En revanche, une ouverture plus grande paraît avoir un résultat plus positif en terme de bien être et semble aussi avoir un impact positif (moins évident) sur le niveau des exportations.

En définitive, il ressort de cette revue de la littérature que la situation de l'Afrique au sud du Sahara ne peut s'améliorer en matière d'échanges agricoles que dans le cas de scénarios ambitieux et capables par conséquent de traduire en acte les engagements favorables au développement pris par les membres de l'OMC lors de la conférence de Doha. Par ailleurs, ces études montrent que si les scénarios ambitieux amènent des gains importants pour l'Afrique du Nord, celle-ci peut également engranger des gains dans le cas de scénarios plus modestes.

Tableau 1 : Résultats des simulations sur l'agriculture – Afrique du Nord

| Formules | Scénario / Etudes | Bien-être | PIB | Export | Import | Revenue tarifaire |
|---|--|------------------------------|----------|------------------|--------|---|
| Linéaire | "little reform", Ben Hammouda and Osakwe, ECA 2004 | +197 mln USD (*) | 0.0% (#) | - | - | - |
| | "modest reform", Ben Hammouda and Osakwe, ECA 2004 | +391 mln USD (*) | 0.3% (#) | - | - | - |
| Linéaire, avec élimination des pics tarifaires et TSD | "Harbinson", Peters and Vanzetti, UNCTAD 2004 | 1040 mln USD pour les PVD | - | 17% pour les PVD | - | -1% pour les PVD |
| Linéaire avec TSD | "Conservative scenario", Peters and Vanzetti, UNCTAD 2004 | but 742 mln USD pour les PVD | - | 10% pour les PVD | - | Non available for North Africa but -4% for developing countries |
| Linéaire + harmonisation des tarifs + TSD | "Cancun", ou blended formula, Peters and Vanzetti, UNCTAD 2004 | 163 mln USD pour les PVD | - | 13% pour les PVD | - | 15% pour les PVD |
| Libéralisation totale | "full liberalisation", Ben Hammouda and Osakwe, ECA 2004. | +578 mln USD (*) | 0.9% (#) | - | - | - |
| Non Linéaire (USA) | "Ambitious" Peters & Vanzetti, UNCTAD 2004 | 5752 mln USD pour les PVD | - | 32% pour les PVD | - | -46% pour les PVD |

(*) Impact sur le changement dans l'accès aux marchés des produits qui exclut l'impact provoqué par le changement des mesures de soutien domestiques.

Tableau 2 : résultats des simulations sur l'agriculture - Afrique subsaharienne

| Formules | Scénario / Etudes | Bien-être | PIB | Export | Import | Revenue tarifaire |
|--|---|---|-----------|--|--------|---|
| Linéaire | "little reform", Ben Hammouda and Osakwe, ECA, 2004 | -367 mln USD (*) | -0.3% (#) | - | - | - |
| | "modest reform", Ben Hammouda and Osakwe, ECA, 2004 | -314 mln USD (*) | -0.2% (#) | - | - | - |
| Linéaire avec élimination des pics tarifaires et TSD | "Harbinson", Peters and Vanzetti, UNCTAD, 2004 | 1040 mln USD pour les pays en développement -199 mln USD for LDCs | - | +17% pour les pays en développement et +30% for LDCs | - | -1% pour les pays en développement +2% for LDCs |

| Formules | Scénario / Etudes | Bien-être | PIB | Export | Import | Revenu tarifaire |
|---|---|--|----------|---|--------|---|
| Linéaire avec TSD | “Conservative scenario”, Peters and Vanzetti, UNCTAD, 2004 | 742 mln USD pour les pays en développement countries, -83 mln USD for LDCs | - | Non available for North Africa but 10% for developing countries, 21% for LDCs | - | Non available for North Africa but -4% for developing countries, +1% for LDCs |
| Linéaire + harmonisation des tarifs + TSD | “Cancun”, or blended formula, Peters and Vanzetti, UNCTAD, 2004 | 163 mln USD pour les pays en développement -141mln USD for LDCs | - | +13% pour les pays en développement et +22% for LDCs | - | -15% pour les pays en développement et +1% for LDCs |
| Libéralisation totale | “full liberalisation”, Ben Hammouda and Osakwe, ECA, 2004. | +1269 mln USD (*) | 0.3% (#) | - | - | - |
| Non Linéaire (USA) | “Ambitious” Peters & Vanzetti, UNCTAD, 2004 | +5752 mln USD pour les pays en développement, +1045mln USD for LDCs | - | 32% for developing countries, 51% for LDCs | - | -46% pour les pays en développement, -30% for LDCs |

Source : Tableaux élaborés par les auteurs

V. LE MODELE

Le modèle utilisé dans cette étude est une version simplifiée du modèle GTAP¹² (Hertel (1997)). Ce modèle d'équilibre général multi-régional et statique fonctionne en supposant une concurrence parfaite et des rendements d'échelle constants. Il reflète les courants d'échanges bilatéraux, les marges des transports internationaux et les taux de protection des importations par pays et par secteur. Le modèle GTAP permet ainsi de déterminer les évolutions de la production, de la consommation, des échanges et du bien-être économique provoqué par des chocs extérieurs, en particulier liés aux échanges, tels que des modifications des coûts des opérations commerciales. La version utilisée dans cette étude est basée sur celle de GTAPinGAMS développée par Tom Rutherford. Cette version est quasi identique à celle développé par Hertel si ce n'est qu'elle introduit quelques simplifications dont la plus importante est l'abandon de l'hypothèse de la CED pour la fonction de consommation finale et son remplacement par une simple fonction Cobb-Dougllass. Néanmoins, nous avons opté pour une fonction CES¹³.

5.1. La production

Les producteurs d'un secteur donné par pays produisent un bien, qu'il destine au marché local et au marché étranger. La production est supposée sans rendement d'échelle. La production est réalisée à partir de cinq facteurs de production (Travail qualifié, non qualifié, Capital, Terre, Ressources Naturelles) et de consommations intermédiaires. Le niveau de consommation intermédiaire utilisé est supposé être proportionnel au niveau de production. En suivant la formulation d'Armington [1969], la consommation intermédiaire est un agrégat des variétés locales et étrangères. Les producteurs minimisent ainsi les coûts liés aux facteurs de production aux intrants sous la contrainte de production modélisée par une Leontieff entre consommations intermédiaires et la valeur ajoutée. Cette dernière est supposée être une CES entre les différents facteurs de production. Les différents marchés sont supposés en concurrence pure et parfaite.

5.2. La demande finale

La version standard de GTAP distingue la demande gouvernementale de la demande privée. Nous avons abandonné cette hypothèse pour supposer que la demande finale émane d'un seul agent régional représentatif. Il collecte tous les revenus générés au sein de l'économie. Ces revenus sont alloués entre la consommation finale et l'épargne. Conformément à GTAP, nous supposons qu'un part fixe du revenu est allouée à l'épargne. L'agent régional maximise sa fonction de bien être en distinguant entre bien local

¹² On trouvera la description complète du modèle dans Hertel (1997)

¹³ Nous avons utilisé dans cette étude le modèle GTAP version 5.4. La version 6 de la base de données, non disponible au moment où nous avons effectué cette étude, serait néanmoins plus adaptée pour mieux approximer l'impact de nos scénarios de réductions tarifaires sur les économies africaines.

et bien étranger toujours selon l'hypothèse d'Armington [1969] pour un même secteur et ventile sa consommation entre secteurs en suivant une fonction CES.

5.3. Le commerce bilatéral

Dans chaque région, il existe deux types de demande de biens importés : bien final et bien intermédiaire¹⁴. L'importation agrégée est alors la somme des deux composantes. Cet agrégat est une fonction CES des importations en provenance de tous les pays partenaires. Les flux bilatéraux de commerce sont alors soumis à deux types de taxation (taxe à l'export et droit de douane) et à un coût de transport. Le coût de transport est supposé proportionnel au volume de commerce. Le secteur de transport est supposé être un secteur de service offert en concurrence parfaite par des producteurs de toutes les régions avec une spécification « à la Armington » et une élasticité de substitution égale à l'unité. Le niveau d'importation d'un bien donné, d'un pays donné depuis une région donnée est alors déterminé par une minimisation des coûts d'importations étant donnés les prix fob.

5.4. L'agrégation adoptée

Nous présentons en annexe l'agrégation géographique et sectorielle.

¹⁴ Il en existe trois dans GTAP en incluant le bien public.

VI. LES SCENARIOS RETENUS

Cette section vise à développer différents scénarios de libéralisation et à en analyser l'impact potentiel pour le continent africain, en utilisant le modèle présenté dans la section précédente. Au travers de ces différents scénarios, on essayera de tester les effets potentiels de différents résultats de négociations agricoles sur les économies africaines. Les simulations prendront naturellement en compte les négociations en terme de mesures aux frontières (tarifs et quotas), mais aussi les réformes négociées à l'OMC sous les deux autres piliers que sont les mesures de soutien interne et les mesures de soutien à l'exportation. En effet, ces deux derniers types de mesure peuvent, au travers notamment de leur impact sur les cours internationaux, affecter les conditions d'accès aux marchés pour les pays africains.

6.1. La position africaine et le Consensus de Kigali

Les pays membre de l'Union Africaine (UA), ont exprimé leur position par rapport aux négociations commerciales multilatérales au travers du «consensus de Kigali sur le programme de travail de Doha post-Cancun», adopté à Kigali (Rwanda) le 28 mai 2004. Les pays de l'UA ne définissent pas d'objectifs chiffrés en terme de réduction, et ne proposent pas de formules de réduction tarifaires mais soulignent « leur inquiétude et leur préoccupation » par l'utilisation de la formule mixte telle qu'énoncée dans le texte de Derbez. La déclaration de Kigali souligne « que toute formule de réduction tarifaire telle qu'agréée devrait tenir pleinement compte des besoins et préoccupations des pays africains en matière de développement ». Néanmoins, le consensus de Kigali pose certains jalons pour les négociations. Le consensus de Kigali souhaite entre autres choses:

- Une prise en considération de l'importance de l'accès préférentiel aux marchés pour les pays en voie de développement;
- Un accès au marché amélioré pour les produits agricoles des pays africains, y compris les produits transformés (réduction de l'escalade et des pics tarifaires) ;
- Des produits spéciaux que les pays africains pourraient sélectionner de manière unilatérale ainsi que la création d'un mécanisme de sauvegarde (SSM) crée aux fins d'utilisation par les pays en développement. L'utilisation et la durée des mesures spéciales de sauvegarde en faveur des pays développés resteraient à négocier;
- Le soutien domestique fourni par les pays développés à leurs producteurs devra être substantiellement réduit ;
- L'élimination des mesures de soutien pour la concurrence à l'exportation ;
- Les PMA devraient être exemptés de toutes réductions ;
- Concernant le secteur cotonnier, le consensus appelle à l'élimination des subventions à la production et à l'exportation de la part des pays développés ;
- Un examen minutieux des obstacles non tarifaires qui constituent des freins sérieux à l'accès aux

marchés pour les produits agricoles des pays africains. Y compris ceux qui sont liés au SPS et OTC ;

6.2 Le cadre défini par l'Accord de juillet

Suite au lancement du cycle de Doha, les parties membres de l'OMC ont récemment atteint un accord sur un texte cadre qui définit les grandes lignes d'un cadre dans lequel les négociations devraient se dérouler, à partir de septembre 2004. Le texte de «l'ensemble de résultats de juillet» ou July package, n'est pas très précis sur le dossier agricole, particulièrement en comparaison au détail du texte portant sur les négociations pour les produits non-agricoles. L'annexe A de l'Accord Cadre de l'ensemble des résultats de juillet 2004 sur l'agriculture reflète les avancées des négociations par rapport aux trois piliers que sont le soutien interne, la concurrence à l'exportation et l'accès aux marchés¹⁵. Les points saillants de cet accord sont pour les pays africains la suppression à terme de toute subvention aux exportations, l'amélioration de l'accès au marché selon des dispositions restant à négocier, la diminution des mesures de soutien domestique, la création de mesures de sauvegardes particulières pour les pays en développement, et enfin, l'exemption de réduction accordée aux PMA¹⁶.

Premier pilier : le soutien interne

Le texte vise à obtenir des réductions substantielles du soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges. Une approche harmonisante sera négociée, à partir d'une formule étagée. Le niveau maximal des aides de la catégorie bleue sera soumis à une limite. Les réductions auront là aussi lieu à partir des taux consolidés. La première année après l'entrée en vigueur, le niveau agrégé des mesures de soutien sera diminué de 20%. Tous les produits seront concernés par cette réduction du soutien interne, dans une certaine mesure. Les pays en développement bénéficieront d'un traitement spécial et différencié au travers d'objectifs de réduction des mesures de soutien moins ambitieuses et de délais de mise en œuvre plus long. La Déclaration ministérielle de Doha préconise « des réductions substantielles du soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges ». Les pays en développement bénéficieront d'un traitement spécial et différencié au travers d'objectifs de réduction des mesures de soutien moins ambitieuses et de délais de mise en œuvre plus long.

Dans nos scénarios, nous proposons une réduction de 50% du soutien interne.

Deuxième pilier : les formes de subventions à l'exportation

¹⁵ S'il reconnaît l'importance du secteur cotonnier et son rôle dans le développement économique pour certains pays africains, le texte renvoie le traitement des questions liées au commerce aux négociations agricoles (annexe A). Ceci est contraire aux demandes des pays africains qui avaient appelé à la création de modalités spéciales pour traiter de ce secteur.

¹⁶ Pour un compte rendu et une première évaluation des résultats de l'accord, voir par exemple : Agritrade news update : « the July 31st 2004 WTO Agreements on Agriculture : a critical review » (www.agricta.org); ICTSD , « Agriculture : « remarkable turn-around » from Cancun ». (www.ictsd.org/weekly/04-08-03/story2.htm).

La Déclaration ministérielle de Doha préconise la « réduction de toutes les formes de subventions à l'exportation, en vue de leur retrait progressif ». En tant que résultat des négociations, les Membres conviennent d'établir des modalités détaillées assurant l'élimination parallèle de toutes les formes de subventions à l'exportation et des disciplines concernant toutes les mesures à l'exportation d'effet équivalent pour une date butoir crédible (crédits aux exportations, assurance-garantie...). Dans nos scénarios, nous proposons une élimination des subventions aux exportations.

Troisième pilier : l'accès aux marchés

L'accord cadre de juillet ne définit aucun type de formule. Il stipule uniquement que « pour faire en sorte qu'une approche unique pour les pays développés et les pays en développement Membres réponde à tous les objectifs du mandat de Doha, les réductions tarifaires seront opérées au moyen d'une formule étagée qui tienne compte de leurs structures tarifaires différentes. » Les PMA seraient exclus de tout engagement de réduction tarifaire. Les réductions se feraient à partir des taux consolidés, les droits plus élevés enregistrant des réductions plus fortes que les droits moins élevés. A ce niveau, le nombre de groupes, les seuils pour la définition des groupes ainsi que le type de méthodologie de réduction (l'utilisation d'une formule suisse ou d'une forme type Uruguay) feraient l'objet de négociations ultérieures. En effet, le texte de l'accord indique que « les tarifs les plus élevés devront être soumis aux réductions les plus fortes, le type de formule, le nombre de bandes et leurs seuils restent à négocier ».

L'accord prévoit l'existence d'une catégorie de « produits sensibles » pour lesquels les réductions pourront être moindres. Cette catégorie, ainsi que les modalités exactes du traitement spécial et différencié restent à définir, le texte mentionne toutefois le principe de proportionnalité qui permettrait aux pays en développement de mettre en œuvre une réduction moindre et sur des délais plus longs¹⁷. Pour les pays en développement, le texte retient aussi le principe d'un certain nombre de « produits spéciaux » répondants à des exigences de sécurité alimentaire, de garantie des moyens d'existence ou de développement rural. Un traitement plus flexible pourra être appliqué à de tels produits, selon des modalités à définir ultérieurement. Le texte évoque le rôle d'un plafonnement éventuel des tarifs, dont le principe sera négocié ultérieurement. Pour de nombreux pays africains, le concept de « produit spécial » est un moyen d'autodéfense contre les importations bon marchés mais c'est surtout un moyen de défense contre les subventions à l'importation. Ces « produits spéciaux » joueraient le rôle d'assurance à l'ouverture dans la mesure où la vulnérabilité de leurs économies et la place prépondérante de l'agriculture dans leur économie pourraient en pâtir suite à un processus de libéralisation plus poussée.

Les scénarios que nous proposons de tester sont tous basés sur la formule Harbinson qui appartient à la famille des formules étagées (tiered formula) et comporte des éléments pour chaque pilier. Elle propose des réductions linéaires par bande tarifaire dont l'impact final est assez proche de celui des formules suisses. Cette formule harmonise également les structures tarifaires mais se révèle plus facilement modulable

¹⁷ Comme indiqué plus haut, les PMA seraient exemptés de toutes obligations de réductions.

et lisible qu'une formule suisse « ordinaire » dans la mesure où un simple ajustement des bandes peut modifier profondément les résultats de la formule.

6.3. Les différents scénarios testés

Nous avons testé quatre scénarios dans cette étude :

1. Un scénario qui se base sur une première formule à étage (S1);

Ce scénario intègre une formule linéaire pour les tarifs s'appliquant hors quotas, des réductions des subventions aux exportations et des subventions internes, et un traitement spécial et différencié pour les pays en voie de développement. Ainsi, les pays développés devront appliquer une formule linéaire avec des taux de réduction s'échelonnant de 40% à 60%, réduire de 100% leurs subventions à l'exportation et de 50% leurs subventions internes. Les pays en voie de développement appliqueront une formule linéaire avec des taux de réduction tarifaires moins importants allant de 25% à 40%.

Tableau 3 : Coefficients de réduction associés aux bornes

| Taux de base initial pour les pays développés | Taux de réduction pour les pays développés | Taux de base initial pour les PVD | Taux de réduction pour les PVD |
|---|--|-----------------------------------|--------------------------------|
| >90% | a = 60% | >120 | a = 40% |
| [15%-90%] | a = 50% | [60%-120%] | a = 35% |
| <15% | a = 40% | [20%-60%] | a = 30% |
| | | <20% | a = 25% |

2. Un scénario avec application d'une formule par étage qui inclut également les produits sensibles. (S2)

Ce scénario reprend les lignes directrices du scénario précédent en y incluant les produits sensibles. Nous fixons à 5%, le nombre de lignes maximum concerné par ces produits sensibles. Le choix des produits et donc des lignes à exclure est une opération arbitraire. Dans le cadre de cette étude, nous avons retenu la méthode suivante : les lignes les plus taxées seront vraisemblablement les lignes qui ne seront pas touchées par les réductions tarifaires. Dès lors, nous avons exclu de toute réduction tarifaire 5% des lignes où les tarifs sont les plus élevés. Nous proposons également de modifier les bandes de la formule pour des raisons mathématiques. En effet, les bandes telles qu'elles étaient présentées initialement dans la formule Harbinson, rendent la fonction de réduction tarifaire non continue.

Tableau 4 : Coefficients de réduction associée à la formule Harbinson

| Taux de base initial pour les pays développés | Taux de réduction pour les pays développés | Taux de base initial pour les PVD | Taux de réduction pour les PVD |
|---|--|-----------------------------------|--------------------------------|
| >90% | 65% | >120 | 45% |
| [15%-90%] | 55% | [60%-120%] | 40% |

| | | | |
|------|-----|-----------|-----|
| <15% | 45% | [20%-60%] | 35% |
| | | <20% | 30% |

3. Une formule cocktail : l'application d'une formule linéaire pour tous les pays avec application d'un coefficient d'ajustement pour les pays développés (S3)

Ce scénario teste une formule étagée qui intègre plus amplement les intérêts des PVD. On appliquerait une formule linéaire pour les pays développés et les PVD. La seule différence est qu'on appliquerait un coefficient d'ajustement Φ pour les pays développés. Les coefficients de réduction que nous proposons dans cette formule seraient moins contraignants pour les PVD, et de surcroît conduiraient à une réduction significative des tarifs des pays développés et des pays en développement mais dans des proportions moins que proportionnelles. Les pays développés devraient également éliminer toute forme de subvention à l'exportation et réduire de 50% leur soutien interne. Pour ce qui concerne les PVD, ils devraient réduire leur subvention à l'exportation de 70% et leur soutien domestique de 20%.

De manière plus formelle, la formule de réduction tarifaire proposée serait du type:

$$t_1 = (1 - a) \times t_0 \times \Phi$$

où t_1 = nouveau tarif appliqué rate; t_0 = tarif initial; a = coefficient de réduction tarifaire; et Φ = coefficient

d'ajustement. Φ serait égal à 1 pour les pays en voie de développement et Φ serait égal à $\frac{a}{(1-a)(a+t_0)}$ pour les pays développés.

4. Une formule cocktail avec prise en compte des produits sensibles et spéciaux (S4)

Ce scénario reprend comme base le scénario 3 auquel on ajoute les produits sensibles et spéciaux. Les PVD devraient ainsi identifier les produits spéciaux (nécessaires à leur développement) qui seraient dès lors exonérés des réductions tarifaires. Nous fixons à 5% le nombre de lignes exclues sous la clause des produits spéciaux. Les pays développés devraient également éliminer toute forme de subvention à l'exportation et réduire de 50% leur soutien interne. Pour ce qui concerne les PVD, ils devraient réduire leur subvention à l'exportation de 70% et leur soutien domestique de 20%.

Figure 1: La formule cocktail

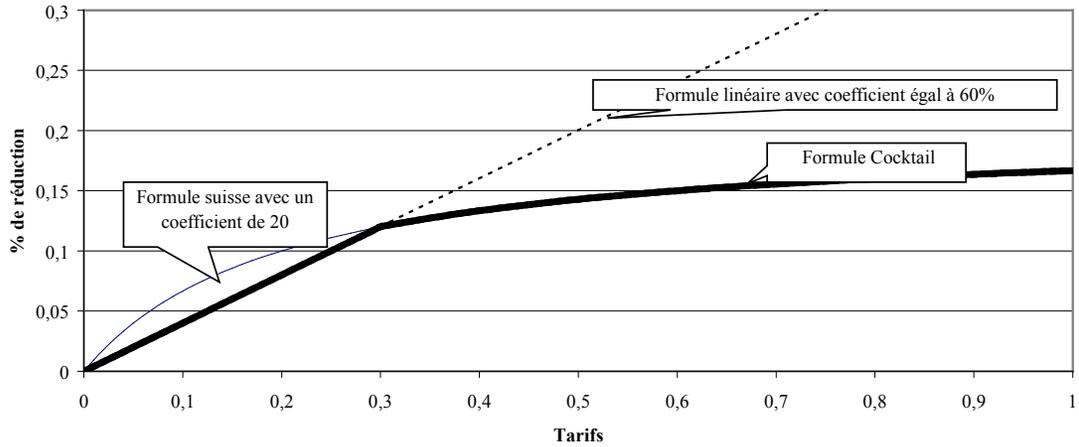


Tableau 5 : Désignation des scénarios retenus pour l'agriculture

| Designation | AGRI |
|-------------|--|
| S1 | Formule étagée type Harbinson |
| S2 | Formule étagée plus produits sensibles |
| S3 | Formule Cocktail |
| S4 | Formule Cocktail plus produits sensibles et spéciaux |

Tableau 7 : Tarifs appliqués sur les exportations de l'Afrique SSA (en%)

VII. L'impact des scénarios sur les structures tarifaires

Au niveau mondial, le taux de protection moyen dans l'agriculture peut paraître relativement bas. Cependant, cet état de fait dissimule une grande hétérogénéité lorsque l'on décompose la protection de manière géographique ou par produit. De même la protection est différente selon que l'on tient compte des subventions ou non.

Tableau 6 : Protection globale dans l'agriculture

| Type de protection | Etats-Unis | Canada | Union Européenne | Japon |
|--------------------|------------|--------|------------------|-------|
| Tarifs | 8.8 | 30.4 | 32.6 | 76.4 |
| Subventions | 10.2 | 16.8 | 10.4 | 3.2 |
| Total | 19.9 | 52.3 | 46.4 | 82.1 |

Source: Cline, 2004

7.1. La structure tarifaire actuelle

7.1.1. Structure initiale moyenne par produit et pics tarifaires pour l'Afrique subsaharienne

Lorsque l'on examine par produit les niveaux de protection auxquels font face les exportations agricoles de l'Afrique sub-saharienne, il ressort que certains produits sont fortement protégés. Les exportations de céréales, de viande, de lait, de riz, de boissons et tabacs ainsi que le sucre font face à des taux supérieurs à 30% et peuvent parfois atteindre plus de 200%.

| | UE | USA | Cairns Dvpt | Cairns Dvpés | ROW |
|-----------------|--------|--------|-------------|--------------|---------|
| Secteurs | | | | | |
| 1 Riz | 81.795 | 5.299 | 15.225 | 0.727 | 199.564 |
| 2 Cereales | 38.716 | 0.693 | 6.628 | 7.102 | 18.845 |
| 3 other_cereal | 3.901 | 21.517 | 20.98 | 2.528 | 23.719 |
| 4 Vegetables | 14.684 | 4.688 | 22.958 | 1.861 | 36.983 |
| 5 Sucre | 77.097 | 52.879 | 21.371 | 4.746 | 45.139 |
| 6 Oilseeds | 0.466 | 17.692 | 17.381 | 0.561 | 88.322 |
| 7 Milk | 62.934 | 30.591 | 29.501 | 90.808 | 118.756 |
| 8 Fishing | 12.261 | 0.654 | 46.948 | 0.035 | 4.475 |
| 9 Veg_oil | 11.408 | 4.269 | 8.772 | 6.361 | 57.651 |
| 10 Meat | 76.869 | 4.556 | 23.677 | 24.156 | 167.687 |
| 11 Mnfc | 1.499 | 1.005 | 5.571 | 2.57 | 5.006 |
| 12 Svces | 0 | 0 | 0.005 | 0.022 | 0.188 |

| | UE | USA | Cairns Dvpt | Cairns Dvpés | ROW |
|---------|-------------|-------------|--------------------|---------------------|-------------|
| 13 Food | 21.161 | 10.161 | 8.329 | 13.244 | 23.712 |
| | 30.98392308 | 11.84646154 | 17.48815385 | 11.90161538 | 60.77284615 |
| | | | | | |

Source: GTAP 5.4

La décomposition par destination de cette protection montre que c'est l'UE et le Reste du Monde, qui comprend notamment le Japon, qui pratiquent les pics tarifaires les plus élevés vis-à-vis de l'Afrique subsaharienne. Ces pays se protègent fortement sur le riz, le sucre, la viande (168% pour le ROW) et le lait (63% et 119% respectivement). Ce dernier est fortement protégé par l'ensemble des pays développés, notamment par les pays développés du groupe de Cairns.

7.1.2. Structure initiale moyenne par produit et pics tarifaires pour l'Afrique du Nord

La structure et les niveaux de protection auxquels font face les exportations agricoles de l'Afrique du Nord sont semblables à ceux de l'Afrique sub-saharienne. Les exportations de céréales, de viande, de lait, de riz, de boissons et tabacs ainsi que le sucre font face à des taux très élevés pouvant atteindre 237%.

Tableau 8 : Tarifs appliqués sur les exportations de l'Afr. Du Nord (en %)

| | UE | USA | Cairns Dvpt | Cairns Dvpés | ROW |
|-----------------|-------------|-------------|--------------------|---------------------|-------------|
| Secteurs | | | | | |
| 1 Riz | 67.021 | 5.013 | 14.95 | 0.485 | 35.375 |
| 2 Cereales | 52.359 | 1.907 | 6.854 | 26.947 | 112.188 |
| 3 other_cereal | 3.223 | 21.517 | 17.955 | 2.5 | 32.185 |
| 4 Vegetables | 14.857 | 4.688 | 19.002 | 1.87 | 52.664 |
| 5 Sucre | 76.204 | 53.446 | 15.988 | 7.476 | 60.736 |
| 6 Oilseeds | 0.036 | 17.692 | 10.609 | 0.491 | 49.297 |
| 7 Milk | 33.15 | 14.957 | 56.324 | 45.233 | 99.505 |
| 8 Fishing | 11.524 | 0 | 1.2 | 0 | 6.708 |
| 9 Veg_oil | 11.355 | 4.269 | 12.347 | 6.679 | 33.703 |
| 10 Meat | 62.707 | 4.958 | 21.25 | 14.736 | 236.621 |
| 11 Mnfc | 3.379 | 4.656 | 5.362 | 2.06 | 6.107 |
| | 30.52863636 | 12.10027273 | 16.531 | 9.861545455 | 65.91718182 |

Source: GTAP 5.4

Comme pour l'Afrique subsaharienne, c'est l'UE et le Reste du Monde (qui comprend le Japon) qui pratiquent les pics tarifaires les plus élevés vis-à-vis de l'Afrique du Nord. Comparé à l'Afrique subsaharienne, ces pays se protègent moins fortement sur le riz et le lait vis-à-vis de l'Afrique du Nord,

mais plus fortement sur les céréales (52 et 112%). Le sucre et la viande (236% pour le Reste du monde (ROW)) restent des secteurs très protégés. Nous regardons à présent l'impact des scénarios de libéralisation sur la structure tarifaire.

7.2. La structure tarifaire après les réformes

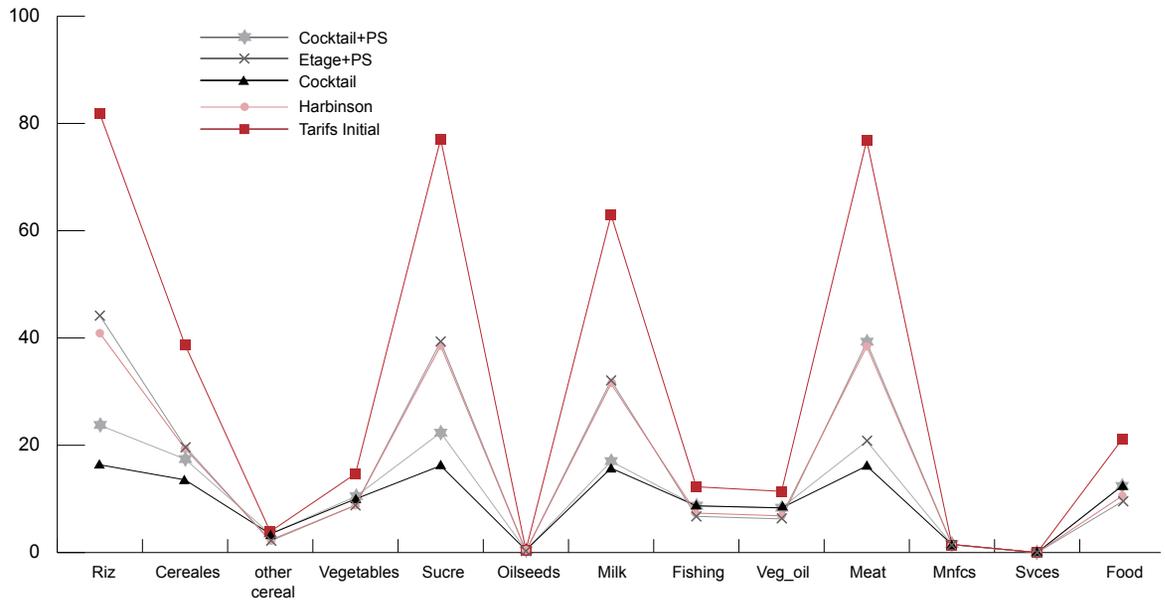
7.2.1. L'impact des scénarios sur la structure tarifaire des partenaires de l'Afrique sub-saharienne

Les graphiques suivants montrent l'évolution du taux de protection de chaque région vis-à-vis des produits sub-sahariens, en fonction des différents scénarios étudiés. Deux enseignements généraux peuvent être tirés. Le taux de protection globale baisse sensiblement dans le cas de formules cocktail (S3 et S4). Il s'agit des scénarios qui intègrent de manière prononcée le traitement spécifique et différencié en faveur des pays africains. Les scénarios avec produits sensibles (S2 et S4) limitent significativement la baisse du taux de protection.

a) L'impact des scénarios sur la protection de l'UE

Il apparaît clairement que ce sont les scénarios qui prévoient l'application d'une formule Suisse « cocktail » (S3) qui réduisent le plus fortement la protection, notamment dans les secteurs les plus protégés (riz, céréales, sucre, lait et viande). En effet, le choix d'une formule ambitieuse a pour incidence générale d'accentuer l'écart entre le taux de droit initial et le taux de droit final à mesure que le taux de droit initial augmente, ce qui signifie que les réductions les plus fortes concernent les taux de droits élevés. Ces scénarios ont donc une action plus forte sur les tarifs élevés que sur les tarifs faibles. Ainsi, comme on peut le constater sur la figure 2, elles sont ainsi très efficaces pour traiter les crêtes tarifaires auxquelles sont confrontées nombre de pays africains.

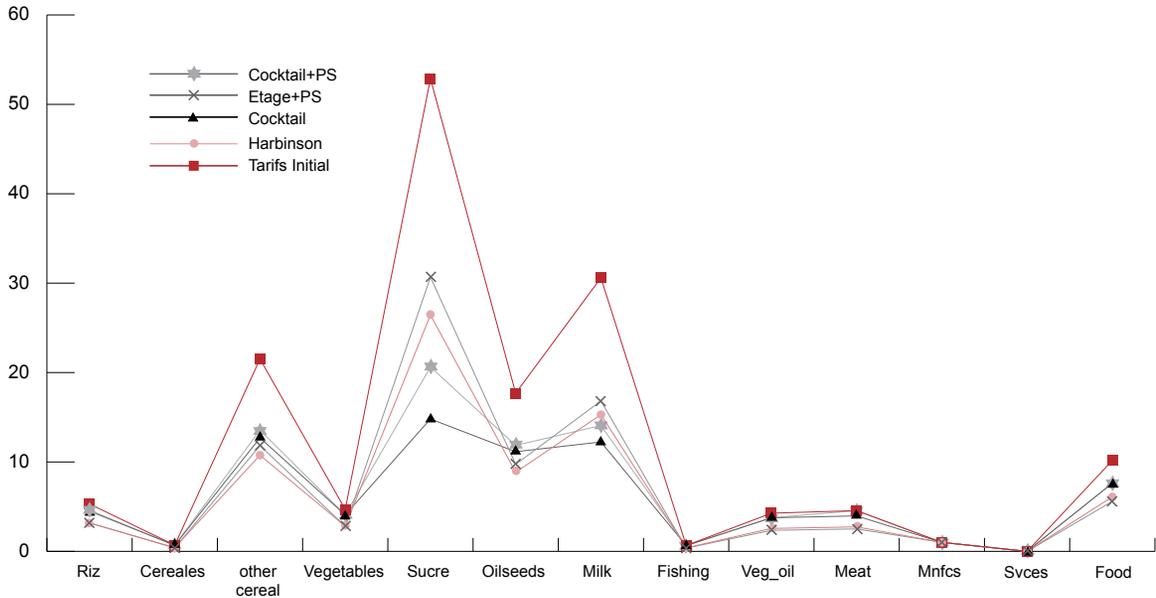
Figure 2: Evolution de la structure tarifaire appliquée par l'UE vis-à-vis de l'Afrique Subsaharienne



Le 3ème scénario est toujours celui qui procure le meilleur accès pour tous les produits. La prise en compte de produits sensibles (S2 et S4) réduit la baisse de la protection. Mais cet effet joue à un niveau beaucoup plus désagrégé, en particulier au niveau des lignes tarifaires où se trouvent les pics tarifaires.

b) L'impact des scénarios sur la protection des Etats-Unis

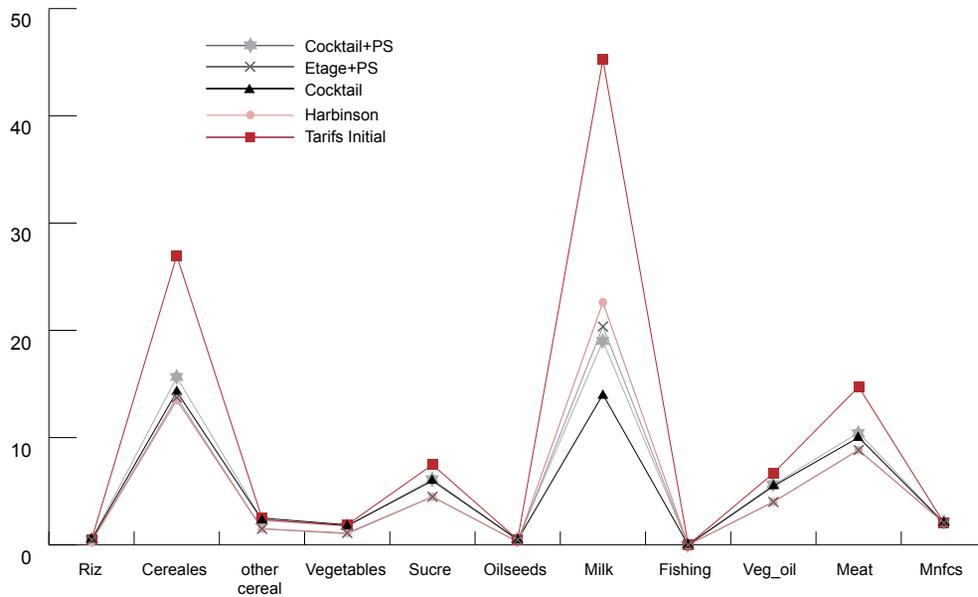
Figure 3: Evolution de la structure tarifaire appliquée par les USA vis-à-vis de l'Afrique subsaharienne



Là aussi, le scénario d'une formule ambitieuse (S3) est celui qui apporte le meilleur accès au marché des exportations sub-sahariennes. Cependant, c'est essentiellement pour le sucre et dans une moindre mesure pour le lait, que cette différence est importante. Ceci s'explique en partie par le très haut niveau des tarifs initiaux. Pour les autres secteurs, les différents scénarios améliorent l'accès au marché de manière relativement similaire.

c) L'impact des scénarios sur la protection du reste du monde et du groupe de Cairns

Figure 4: Evolution de la structure tarifaire appliquée par Cairns-Dvypés vis-à-vis l'AN



La formule qui prévoit l'application d'une formule linéaire pour tous les pays avec application d'un coefficient d'ajustement pour les pays développés est effectivement celle qui réduit le plus la protection des partenaires de l'Afrique Subsharienne, alors que les scénarios avec produits sensibles ont un effet moindre. Cependant ceci est réellement significatif pour les pays développés du groupe de Cairns, en ce qui concerne le lait. Pour les autres secteurs et les autres pays, les différences entre scénarios sont, sommes toutes, modestes.

Figure 5: Evolution de la structure tarifaire appliquée par Cairns-PVD vis-à-vis de l'Afrique Subsaharienne

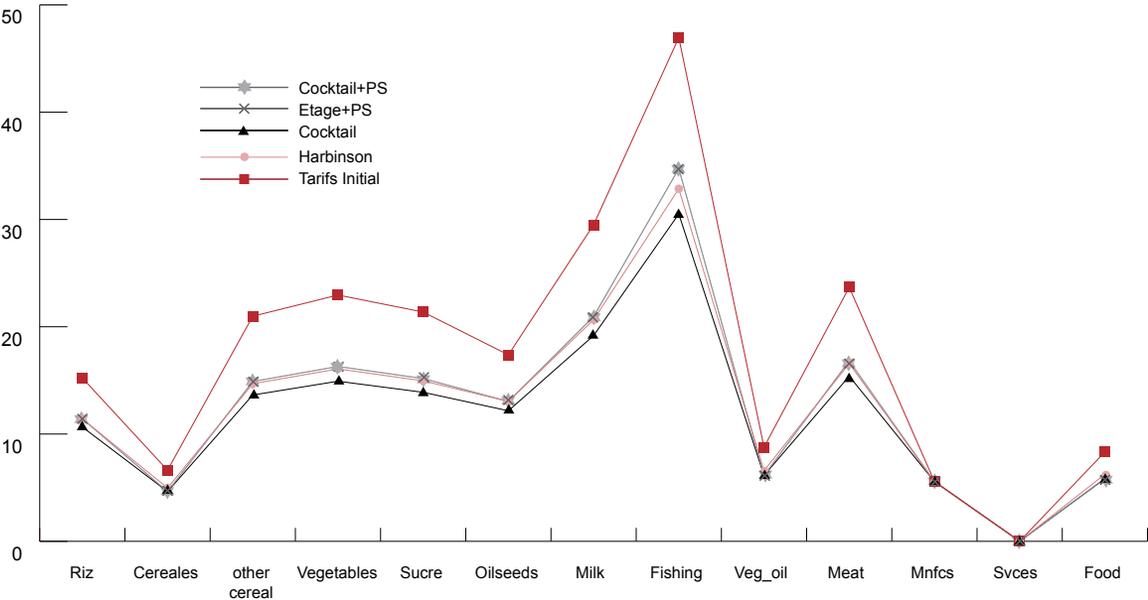
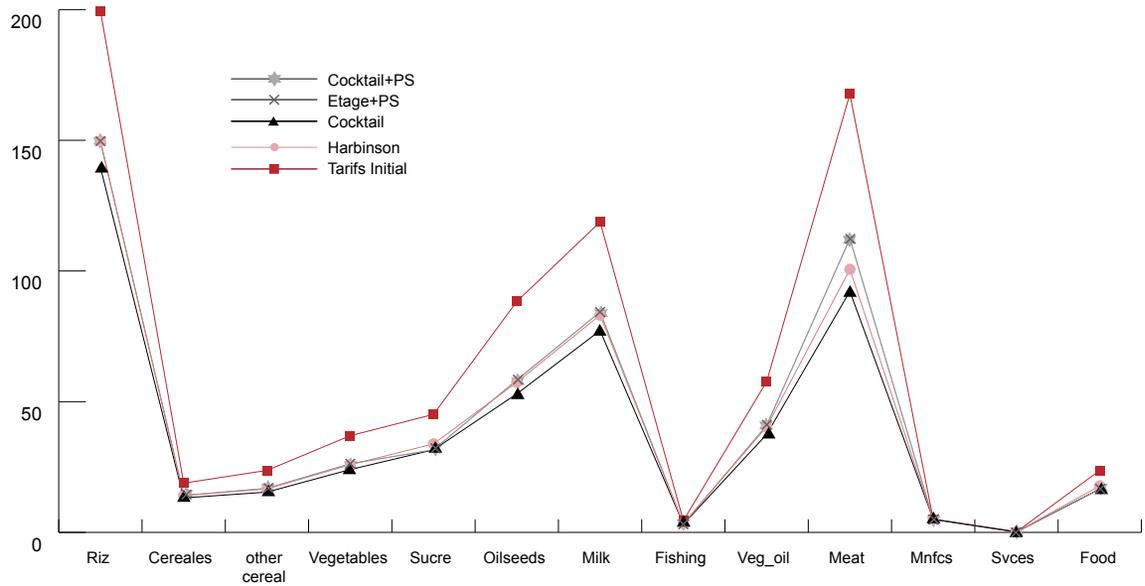


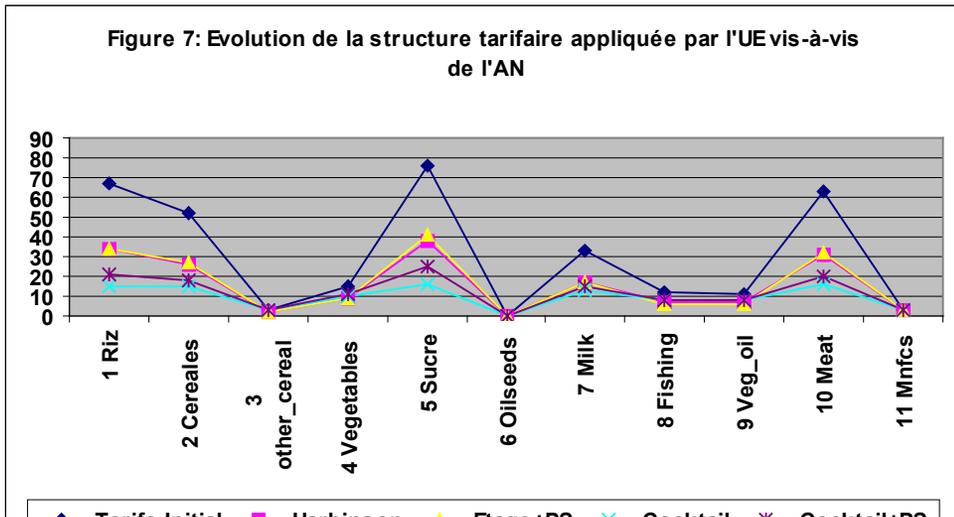
Figure 6: Evolution de la structure tarifaire appliquée par le Reste du Monde vis-à-vis de l'Afrique Subsaharienne



7.2.2. L'impact des scénarios sur la structure tarifaire des partenaires de l'Afrique du Nord

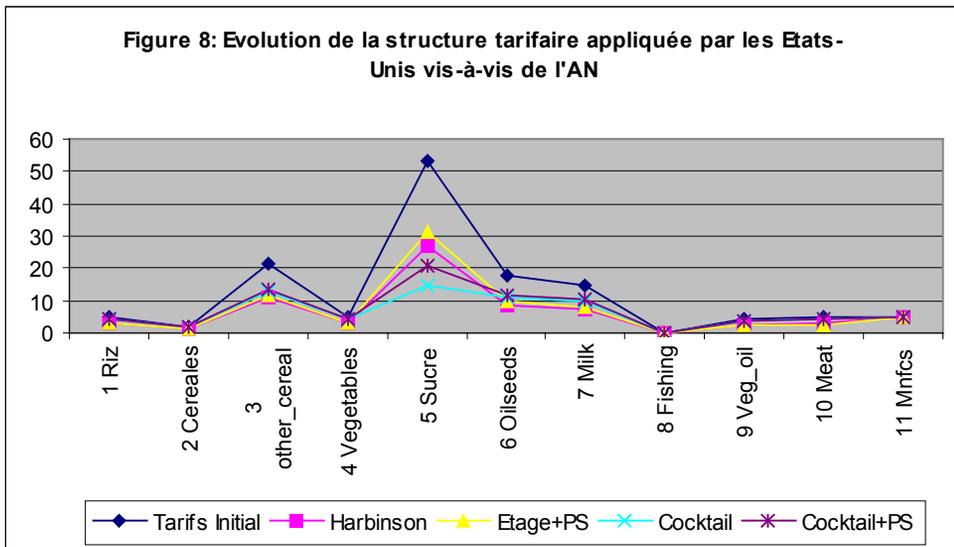
a) L'impact des scénarios sur la protection de l'UE

Comme pour l'Afrique subsaharienne, c'est le scénario ambitieux (S3) qui réduit le plus fortement la protection, notamment dans les secteurs les plus protégés (riz, céréales, sucre et viande).



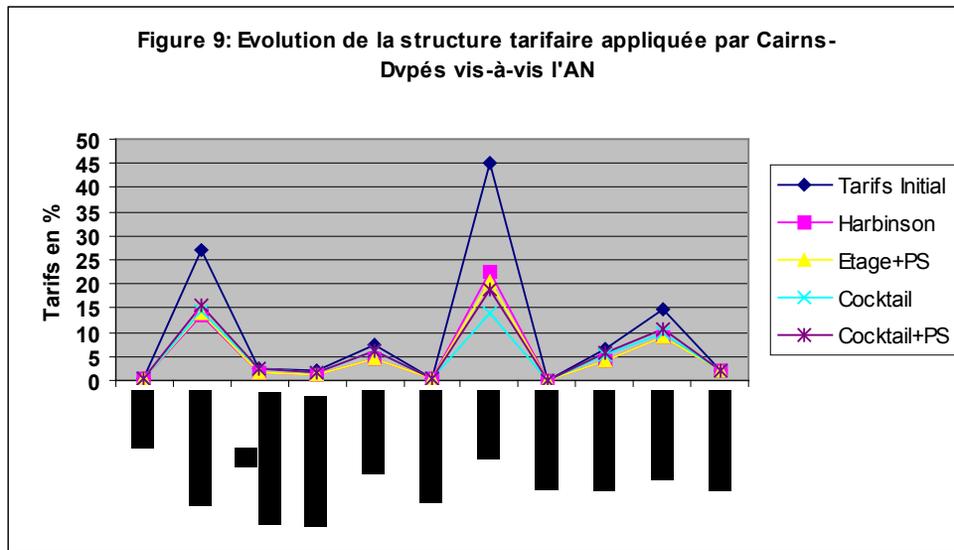
Ce scénario est aussi celui qui procure le meilleur accès au marché. La prise en compte de produits sensibles (S2 et S4) dans les formules peut sérieusement anesthésier l'effet réducteur des formules.

b) L'impact des scénarios sur la protection des Etats-Unis



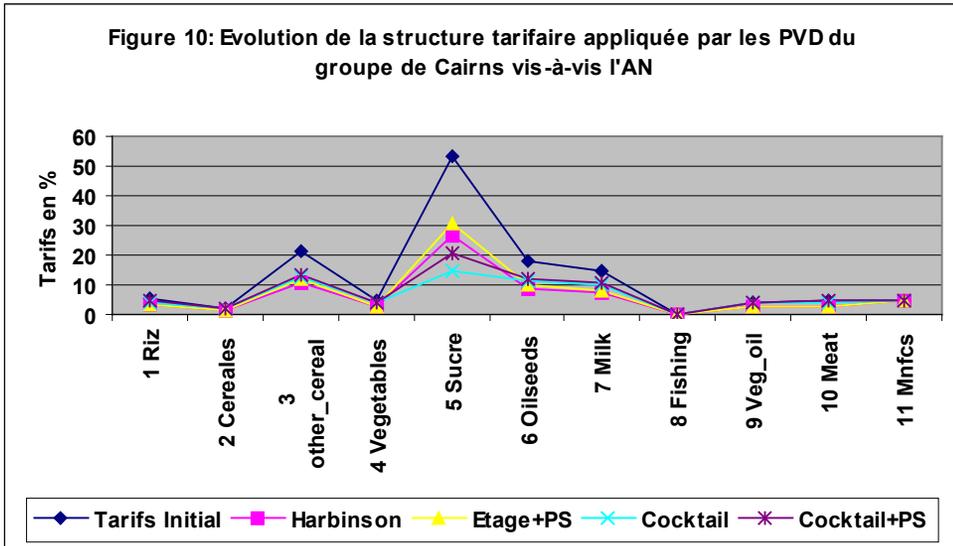
Pour ce qui concerne les tarifs appliqués par les Etats-Unis sur les exportations nord-africaines, le scénario qui prévoit l'application d'une formule ambitieuse est celui qui apporte le meilleur accès au marché, en particulier dans les secteurs où la protection initiale est la plus forte. Ce type de formule permet de réduire significativement les secteurs où les pics tarifaires sont le plus présents.

c) L'impact des scénarios sur la protection du reste du monde et du groupe de Cairns



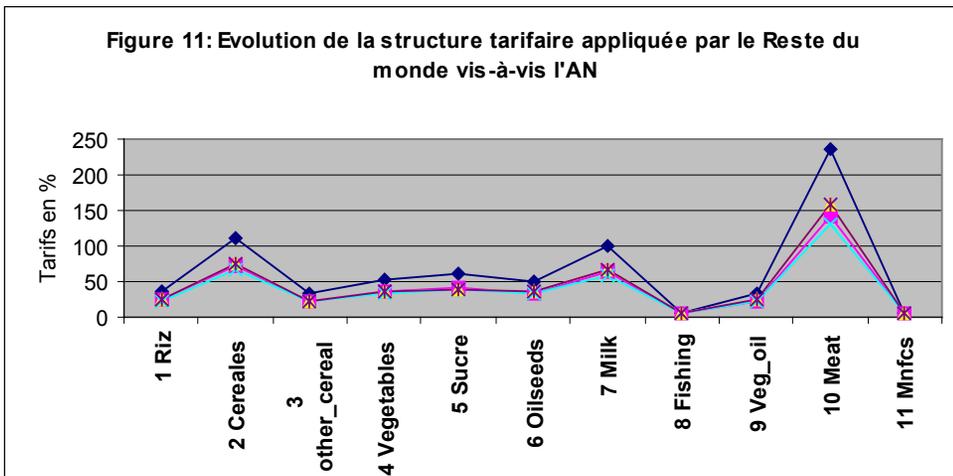
L'analyse des effets des différents scénarios sur les produits montre que la formule étagée, qui intègre plus amplement les intérêts des PVD (S3), est celle qui réduit le plus fortement les pics tarifaires qu'appliquent les pays développés du groupe de Cairns. A l'inverse, lorsque les tarifs sont relativement bas, ce sont les formules Harbinson et à étage qui ont un effet réducteur plus prononcé. Cela tient du fait que la formule « cocktail » se concentre plus sur les hauts tarifs. Ceci se vérifie aussi bien pour les pays développés (ci-dessus) du groupe de Cairns que pour ceux en développement (ci-dessous).

Figure 10: Evolution de la structure tarifaire appliquée par les PVD du groupe de Cairns vis-à-vis l'AN



Le graphique ci-dessous, illustre encore mieux ce phénomène. Les tarifs appliqués par le reste du monde aux produits non-africains sont relativement plus élevés que ceux appliqués par les autres régions. De ce fait, comme pour les autres régions, c'est la formule linéaire avec application d'un coefficient d'ajustement pour les pays développés qui a un effet réducteur plus important sur la structure tarifaire.

Figure 11: Evolution de la structure tarifaire appliquée par le Reste du monde vis-à-vis l'AN



En résumé, aussi bien pour l'Afrique subsaharienne que pour l'Afrique du Nord, la formule qui prévoit l'application d'une formule linéaire pour tous les pays avec application d'un coefficient d'ajustement pour les pays développés procure un meilleur accès au marché lorsque les tarifs sont relativement élevés, alors que les formules Harbinson ou à étages ont plus d'effets sur des tarifs plus faibles. Les coefficients de réduction que nous proposons dans cette formule ambitieuse seraient moins contraignants pour les PVD, et de surcroît conduiraient à une réduction significative des tarifs des pays développés et des pays en développement mais dans des proportions moins que proportionnelles. Par ailleurs, l'introduction de produits sensibles dans les formules réduit significativement l'accès au marché obtenu par les formules. Ceci est d'autant plus marqué que l'on travaille sur des niveaux désagrégés des nomenclatures.

Les implications tarifaires du cycle de Doha devraient être particulièrement sensibles pour certains produits tels que le sucre, les viandes, le riz et les céréales, et dans une moindre mesure pour le bétail, le poisson et les produits alimentaires. Tous nos scénarios mettent en évidence que cette affirmation demeure vraie sous réserve que les produits sensibles ne soient pas intégrés dans la formule. Leur intégration en nombre peut limiter considérablement la portée de l'accord, notamment concernant l'accès des exportations africaines aux marchés développés. Il faut également souligner que la formule « cocktail » a un impact beaucoup plus sensible sur les tarifs élevés des pays développés que n'en ont les autres formules.

VIII. L'IMPACT DES SCENARIOS SUR LES ECONOMIES AFRICAINES : QUELS ENSEIGNEMENTS PEUT-ON TIRER DES SIMULATIONS ?

8.1. Les effets sur le revenu et sur les structures productives : PIB et valeur ajoutée

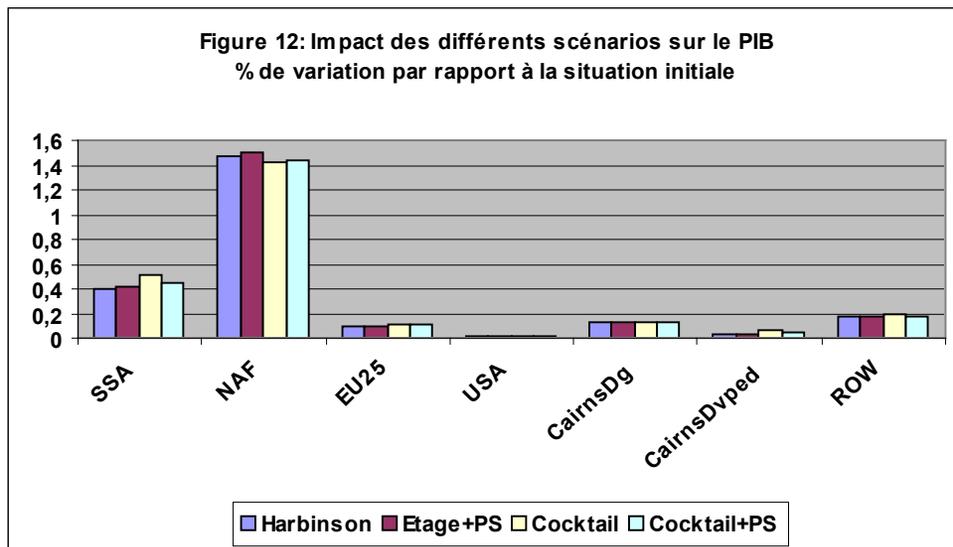
On analyse ici l'impact des divers scénarios sur les structures productives. On observe notamment les impacts des scénarios sur l'évolution de la valeur ajoutée réelle par secteurs, et le produit intérieur brut.

8.1.1 Evolution du PIB de l'Afrique

Les simulations effectuées à partir de notre modélisation montrent que l'Afrique dans sa globalité connaîtrait une expansion significative de la croissance de son PIB. L'Afrique du Nord verrait en moyenne son PIB augmenter de 1,4% alors que l'Afrique subsaharienne augmenterait son PIB dans des proportions plus faibles, entre 0,4 et 0,5%. Cependant, par rapport aux autres régions, ces taux de croissance figurent parmi les plus élevés. Le scénario ambitieux (l'application d'une formule linéaire pour tous les pays avec application d'un coefficient d'ajustement pour les pays développés) qui n'intégrerait pas les produits sensibles, permettrait la croissance du PIB la plus forte. On rappelle que ce scénario applique une formule « harmonisante » aux grilles tarifaires des pays développés, c'est à dire que les tarifs les plus élevés, les pics, sont les plus fortement réduits. Ce même scénario prévoit une diminution plus mesurée des tarifs des pays en voie de développement.

Pour le Continent dans son ensemble, les scénarios les moins favorables sont ceux qui introduisent les catégories de « produits sensibles¹⁸ ». Ces produits sont soumis à une réduction plus limitée de leurs tarifs.

¹⁸ On rappelle que dans nos simulations, nous avons retenu 5% de produits sensibles. Il pourrait être intéressant, dans de futurs travaux, d'étudier la sensibilité des résultats à des pourcentages différents.



8.1.2. La valeur ajoutée réelle

Les graphiques ci-dessous illustrent l'évolution de la valeur ajoutée selon nos différents scénarios de libéralisation. On constate que pour l'Afrique subsaharienne, les scénarios ambitieux (l'application d'une formule linéaire pour tous les pays avec application d'un coefficient d'ajustement pour les pays développés) permettrait un accroissement de la valeur ajoutée dans les secteurs où la protection initiale est la plus forte. Ainsi, des produits comme le sucre, le lait, les viandes connaissent des accroissements de leur valeur ajoutée très significatifs. A l'inverse, pour l'Afrique subsaharienne, une formule à étage avec l'introduction des produits sensibles constituerait le scénario le moins favorable en terme de valeur ajoutée réelle.

Pour l'Afrique du Nord, la tendance reste la même bien que davantage de secteurs subissent une baisse de la valeur ajoutée. Cependant, comme pour l'Afrique subsaharienne, les secteurs qui étaient le plus protégés connaissent une amélioration très significative de leur valeur ajoutée lorsque l'on applique des formules ambitieuses de libéralisation tarifaire. En effet, avec l'application d'une formule ambitieuse sans introduction des produits sensibles, des secteurs comme la viande, la pêche, le lait ainsi que le riz connaîtraient des accroissements de leur valeur ajoutée.

En définitive, au niveau continental, on s'aperçoit que les produits pour lesquels la valeur ajoutée réelle croîtraient le plus fortement, font partie de ceux soumis aux tarifs les plus élevés. Les secteurs pour lesquels la valeur ajoutée réelle progresseraient le plus fortement sont par ordre décroissant :

- les viandes
- le sucre
- les oléagineux
- le riz

On a vu dans la section précédente que ce sont là des groupes de produits qui sont actuellement parmi les plus taxés.

Figure 13: Evolution de la valeur ajoutée Afrique Subsaharienne

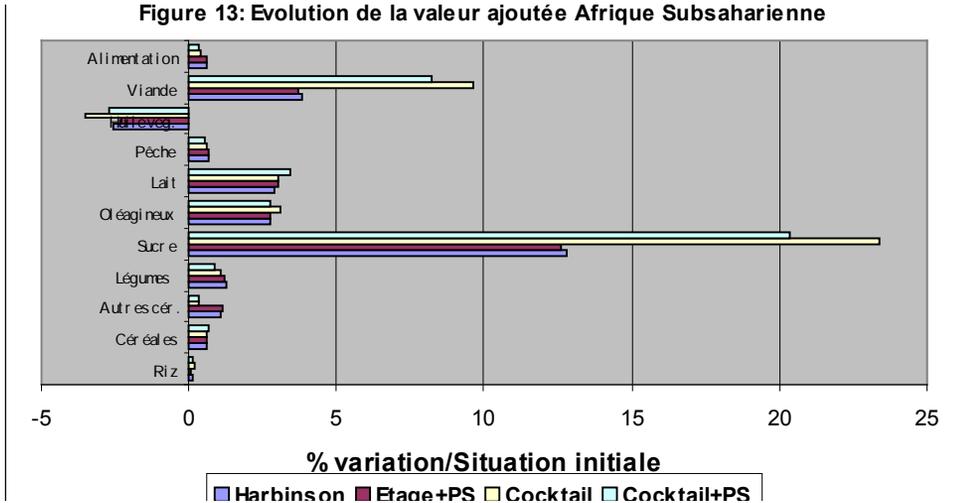
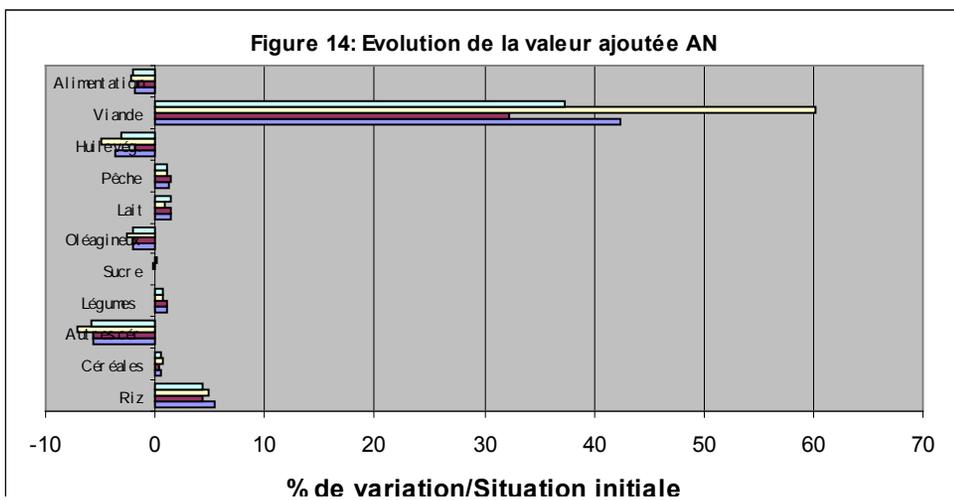
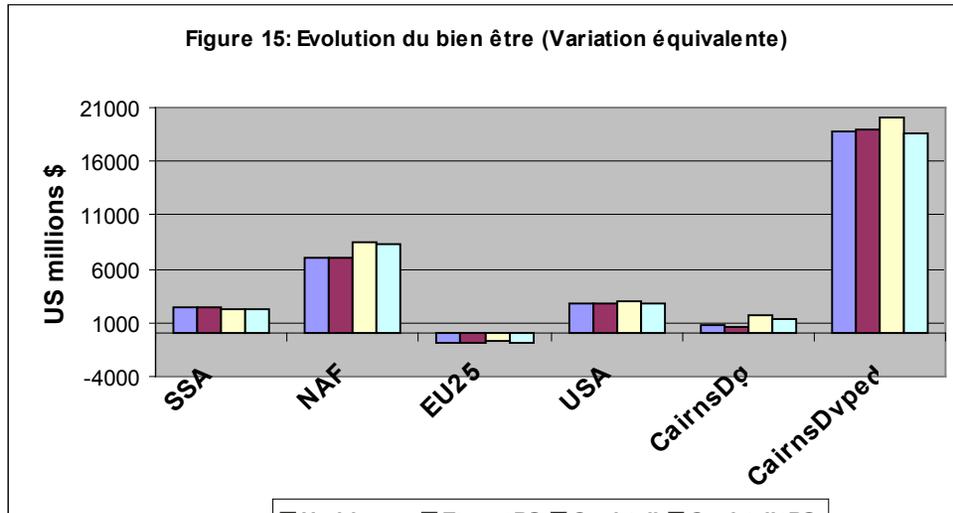


Figure 14: Evolution de la valeur ajoutée AN



8.2. Impact de la libéralisation sur le bien être

On s'intéresse ici à l'impact des simulations sur le bien être dans les pays africains.



Quelle que soit la formule utilisée, on observe que pour l'Afrique du Nord comme pour l'Afrique subsaharienne, l'ouverture des marchés, provoque une amélioration du bien être. Cependant, l'accroissement de bien être est plus fort en Afrique du Nord lorsqu'un scénario de réduction tarifaire ambitieux est appliqué. On s'aperçoit que, globalement pour l'Afrique, le scénario le plus ambitieux est celui qui offre le meilleur résultat en terme de bien être. Ceci s'explique en partie aux gains d'allocations qui sont supérieurs avec ce scénario. C'est à dire que l'allocation des ressources se fait mieux en l'absence de contraintes d'accès aux marchés (par exemple, les inputs importés peuvent devenir moins chers).

Sur le plan mondial, notons que ce sont les pays développés du groupe de Cairns qui bénéficient le plus largement de l'amélioration de leur bien être. De surcroît, ces pays verraient leur bien être considérablement s'accroître avec l'application d'une formule ambitieuse. Cette évolution s'explique surtout, comme on peut le constater sur la figure 20, par une amélioration très nette de leurs termes de l'échange (+0,35% avec une formule ambitieuse).

L'Union européenne serait la seule région qui subirait une perte de bien être. Ceci s'explique en partie par une détérioration des termes de l'échange mais aussi par une augmentation des cours mondiaux des matières agricoles consécutifs à une libéralisation. N'oublions pas que nos scénarios de libéralisation prévoient également une élimination des subventions aux exportations qui provoquerait une détérioration du bien être des consommateurs.

8.3 L'impact de différents scénarios sur les échanges

On présente ici les impacts potentiels de divers scénarios de libéralisation sur les échanges. On observera dans un premier point les changements qui pourraient survenir sur la structure du commerce des économies africaines. Puis, dans un second point, on observera l'évolution des termes de l'échange.

8.3.1 Impact des scénarios sur les importations et exportations

Pour l'Afrique dans son ensemble, tous les scénarios retenus montrent, à des degrés divers, une hausse des exportations et une diminution des importations pour les secteurs qui connaissent une amélioration de leur valeur ajoutée (lait, sucre pour l'Afrique subsaharienne, céréales pour l'Afrique du Nord...). A l'échelle du continent, la variation des exportations en volume est la plus favorable dans un scénario ambitieux, c'est à dire en cas de forte réduction des pics tarifaires. Ce scénario devrait aussi être le plus optimiste en terme de revenu des exportations. Toujours pour le continent africain dans son ensemble, le deuxième meilleur scénario en termes d'exportation est celui d'une formule par étage avec exclusion des produits sensibles. L'augmentation des exportations serait inférieure en cas de formule Harbinson par rapport au cas d'une formule ambitieuse. Si l'on introduit les produits sensibles, l'augmentation des exportations serait fortement réduite. Ceci tend à montrer l'importance de réduire les pics tarifaires et d'ouvrir largement l'accès aux marchés pour permettre aux exportateurs africains de tirer un plus grand bénéfice du commerce international.

Les produits pour lesquels ces augmentations d'exportations sont les plus élevés sont, encore une fois, ceux soumis aux pics tarifaires. Ainsi, au niveau continental et avec l'application d'une formule linéaire pour tous les pays avec application d'un coefficient d'ajustement pour les pays développés on devrait connaître une augmentation des exportations en volume plus forte pour les huiles, la viande, le sucre, les céréales, le lait et le riz. Ses secteurs sont soumis aux pics tarifaires les plus élevés. La réduction la plus forte sur ces pics proviendrait justement d'une formule ambitieuse.

Pour les principaux exportateurs africains, les scénarios les plus favorables sont ceux d'une libéralisation agricole forte. Pour ces pays, un schéma de libéralisation type cocktail, c'est-à-dire appliquant une formule harmonisante aux tarifs des pays développés, pourrait conduire à des accroissements significatifs de leurs exportations. A l'inverse, le maintien des produits sensibles pourrait éliminer ces gains, voire créer des pertes en termes de volumes d'exportations. Cependant, pour certains pays comme le Maroc ou la Tunisie, divers secteurs sembleraient légèrement souffrir d'une libéralisation ambitieuse. Si la variation de leurs exportations en volume est positive dans le cas d'un scénario ambitieux, elle est légèrement inférieure à celle résultant de scénarios proposant une libéralisation plus modeste. Pour ces pays, les scénarios les meilleurs en terme de variation des exportations sont ceux qui maintiennent les produits sensibles. Ceci peut facilement s'expliquer par l'érosion de leurs préférences tarifaires en cas de démantèlement tarifaire conséquent.

Au niveau des importations, la plupart des secteurs connaissent des augmentations. Néanmoins, tous nos scénarios montrent une diminution pour les produits qui étaient initialement les plus protégés sur les marchés des pays de l'OCDE. Ceci est logique dans la mesure où ces produits connaissent une amélioration de leur valeur ajoutée réelle et une augmentation de leur production et donc de leurs capacités d'exportations. Toutes choses égales par ailleurs, pour ces produits, la production locale se substitue aux importations. Une autre explication de cette diminution des importations, dans le cas de ces produits, provient du fait qu'on assiste à une hausse des cours des matières premières, hausse qui rend les productions nationales plus compétitives vis-à-vis des importations.

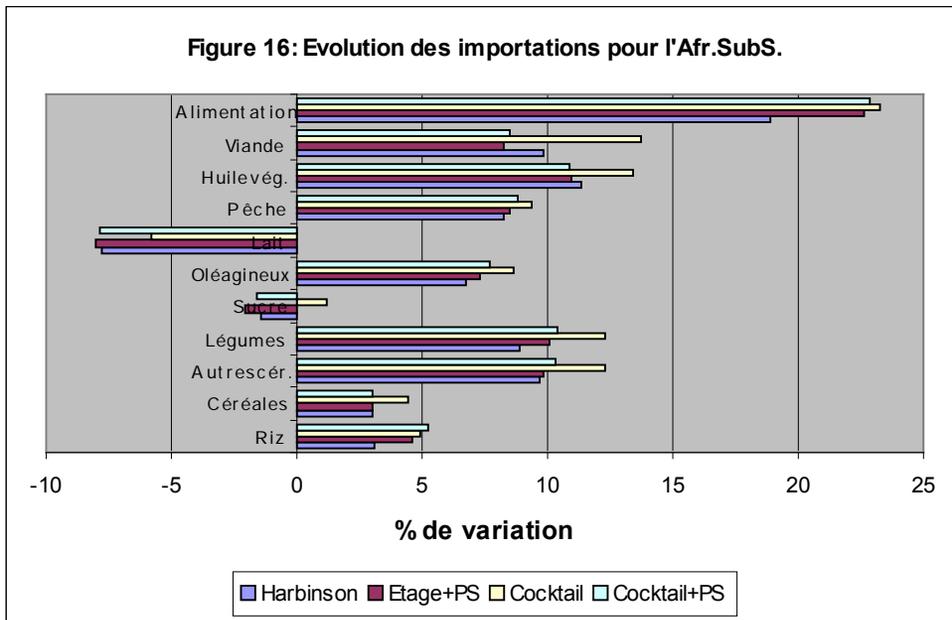


Figure 17: Evolution des importations Afr.Nord

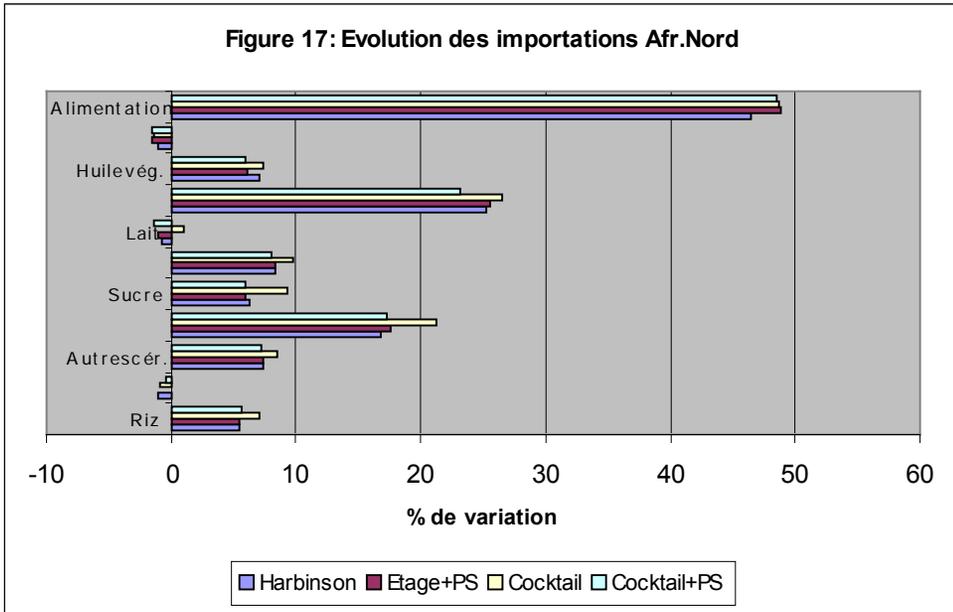
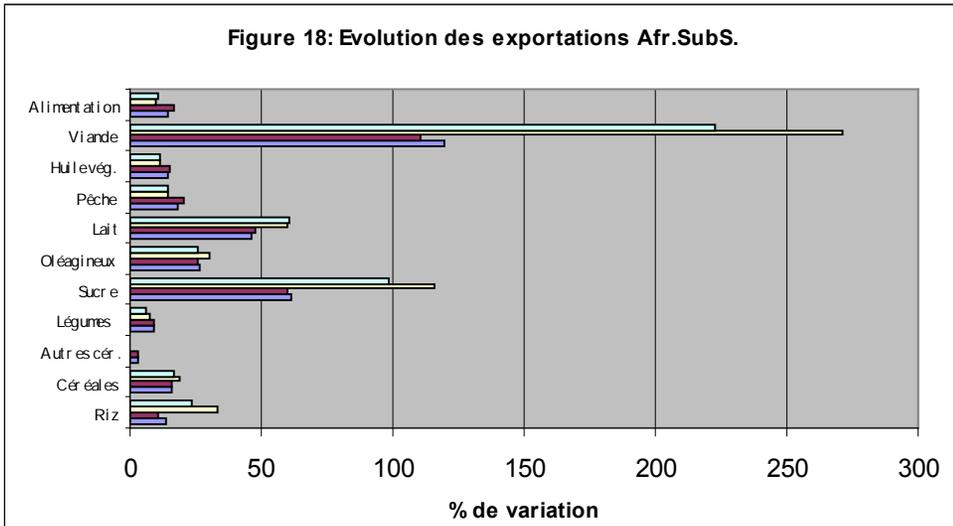
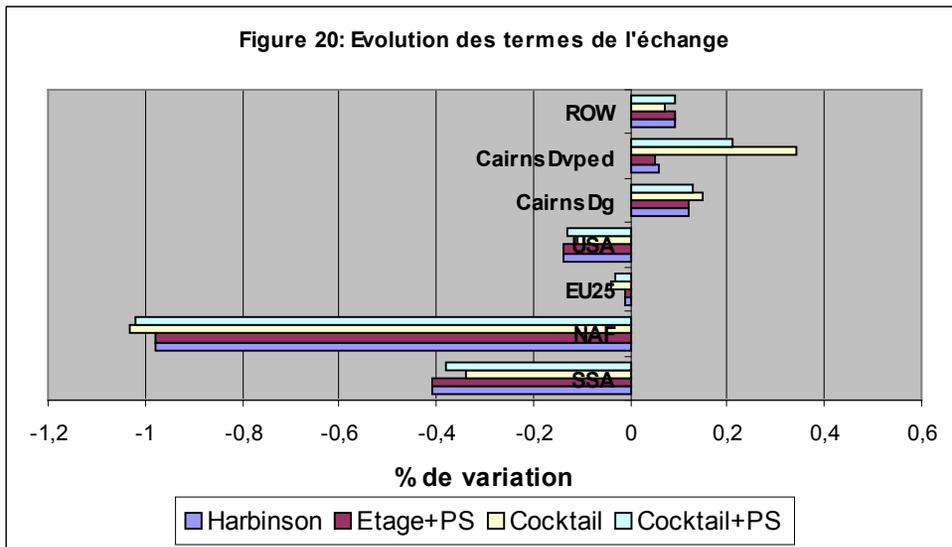
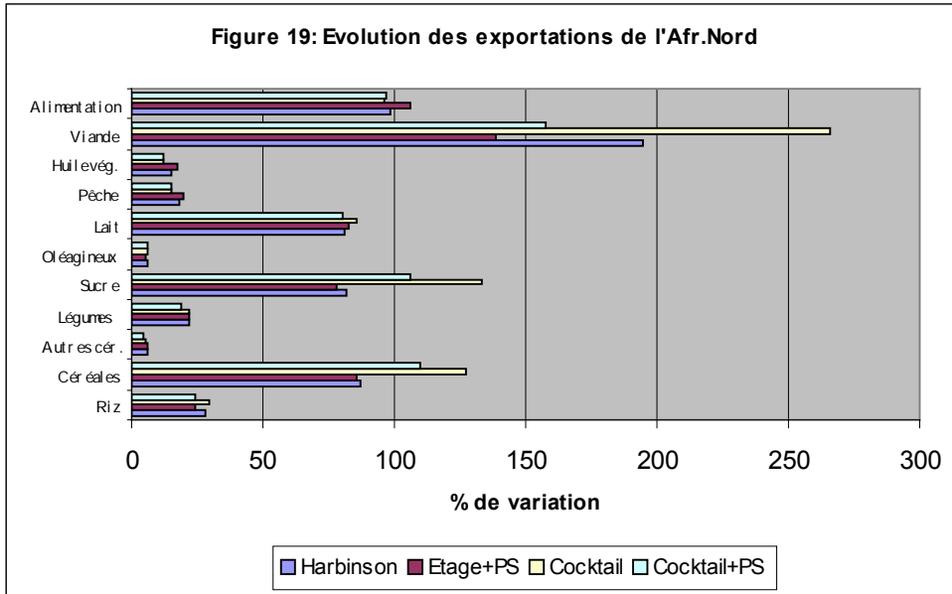


Figure 18: Evolution des exportations Afr.SubS.





Concernant les termes de l'échange, on observe une forte dégradation de ceux de l'Afrique du Nord. La suppression des subventions à l'exportation, qui concerne notamment l'UE, touche en premier lieu les pays d'Afrique du Nord qui voient se renchérir leurs importations en provenance de l'UE. Le prix

des importations augmente nettement relativement à l'évolution de leurs exportations. Ce constat est le même, dans une moindre mesure, pour les pays d'Afrique subsaharienne. A l'opposé, ce sont les pays du groupe de Cairns, qu'ils soient développés ou en développement, qui connaissent une amélioration de leurs termes de l'échange. L'analyse des résultats de simulations de libéralisation des marchés agricoles permet de distinguer quelques résultats importants pour les pays africains, dans le contexte actuel des négociations commerciales multilatérales.

Tout d'abord, il apparaît assez nettement que l'élimination des pics tarifaires et une libéralisation ambitieuse, obtenue au travers d'une formule harmonisante, auraient l'impact le plus favorable pour l'Afrique. Les pays aux structures agricoles les plus compétitives pourraient tirer des bénéfices économiques considérables d'un tel schéma de libéralisation. Certains pays pourraient souffrir de l'érosion de leurs préférences tarifaires et dans certains cas, d'une ouverture trop rapide de leurs propres marchés à la concurrence internationale. On a toutefois observé que les pertes induites par l'érosion des préférences semblent dans la plupart des cas relativement faibles, particulièrement en regard aux gains importants que d'autres pays peuvent attendre des mêmes scénarios de forte libéralisation. Finalement, il apparaît recommandable que les pays susceptibles de voir leurs productions nationales remises en cause par une forte augmentation des importations fassent usage du traitement spécial et différencié. Ces pays disposent dans le cadre de « l'accord de Juillet » de la catégorie créée à des fins de développement rural : « produits spéciaux ».

IX. CONCLUSION

L'étude de l'impact de l'Accord de juillet nous a permis de voir l'effet de la libéralisation des marchés agricoles sur les marchés africains. Il ressort de l'analyse des différentes formules à étage que le degré d'ouverture est le critère le plus important pour que l'Afrique puisse tirer profit de la libéralisation. De manière beaucoup plus précise, il apparaît que la différenciation entre pays développés et pays en voie de développement apporterait le gain le plus élevé pour les pays africains. Ainsi, notre formule cocktail, formule où on appliquerait une formule linéaire pour les pays développés et les PVD avec un coefficient d'ajustement Φ pour les pays développés est celle qui offre les meilleures perspectives pour le continent. Par ailleurs, la question des produits sensibles doit rester une préoccupation centrale pour les pays africains dans tous les cas de figure des formules à étage. En effet, notre étude a montré que leur inclusion aurait un effet anesthésiant sur les gains que pourrait récupérer les pays africains dans la mesure où elle maintient des pics tarifaires.

De surcroît, les pays africains se doivent d'être particulièrement vigilant sur les autres sujets en cours de négociation, en particulier la question de la facilitation des échanges mais aussi être vigilant sur le développement des barrières non tarifaires qui peuvent limiter l'accès aux marchés des pays de l'OCDE.

ANNEXES : AGREGATION SECTORIELLE ET GEOGRAPHIQUE

Tableau 9 : Agrégation sectorielle

| | | |
|-------------------|------|--------------------------------|
| Riz | pdr | Paddy rice |
| | pcr | Processed rice |
| Céréales | wht | Wheat |
| | gro | Cereal grains nec |
| | ocr | Crops nec |
| Légumes | v_f | Vegetables, fruit, nuts |
| Sucre | c_b | Sugar cane, sugar beet |
| | sgr | Sugar |
| Oléagineux | osd | Oil seeds |
| Lait | rmk | Raw milk |
| | mil | Dairy products |
| Poisson | fish | Fishing |
| Huile vég. | vol | Vegetable oils and fats |
| Viande | cmt | Meat: cattle,sheep,goats,horse |
| | omt | Meat products nec |
| Mnfcs | wol | Wool, silk-worm cocoons |
| | for | Forestry |
| | col | Coal |
| | oil | Oil |
| | gas | Gas |
| | omn | Minerals nec |
| | tex | Textiles |
| | wap | Wearing apparel |

| | | |
|--------------|-----|--------------------------------|
| | lea | Leather products |
| | lum | Wood products |
| | ppp | Paper products, publishing |
| | p_c | Petroleum, coal products |
| | crp | Chemical,rubber,plastic prods |
| | nmm | Mineral products nec |
| | i_s | Ferrous metals |
| | nfm | Metals nec |
| | fmp | Metal products |
| | mvh | Motor vehicles and parts |
| | otn | Transport equipment nec |
| | ele | Electronic equipment |
| | ome | Machinery and equipment nec |
| | omf | Manufactures nec |
| | | |
| Svces | ely | Electricity |
| | gdt | Gas manufacture, distribution |
| | wtr | Water |
| | cns | Construction |
| | trd | Trade |
| | otp | Transport nec |
| | wtp | Sea transport |
| | atp | Air transport |
| | cmn | Communication |
| | ofi | Financial services nec |
| | isr | Insurance |
| | obs | Business services nec |
| | ros | Recreation and other services |
| | osg | PubAdmin/Defence/Health/Educat |
| | dwe | Dwellings |
| | | |
| Food | pfb | Plant-based fibers |
| | ctl | Cattle,sheep,goats,horses |
| | oap | Animal products nec |
| | ofd | Food products nec |
| | b_t | Beverages and tobacco products |

Tableau 10 : Agrégation géographique

| Code | Code | Description |
|-----------------|----------|----------------------------|
| SSA | bwa | Botswana |
| | xsc | Rest of South Afr C Union |
| | mwi | Malawi |
| | moz | Mozambique |
| | tza | Tanzania |
| | zmb | Zambia |
| | zwe | Zimbabwe |
| | xsf | Other Southern Africa |
| | uga | Uganda |
| | xss | Rest of Sub-Saharan Africa |
| Afr.Nord | mar | Morocco |
| | xnf | Rest of North Africa |
| UE25 | aut | Austria |
| | bel | Belgium |
| | dnk | Denmark |
| | fin | Finland |
| | fra | France |
| | deu | Germany |
| | gbr | United Kingdom |
| | grc | Greece |
| | irl | Ireland |
| | ita | Italy |
| | lux | Luxembourg |
| | nld | Netherlands |
| | prt | Portugal |
| | esp | Spain |
| | swe | Sweden |
| | cze | Czech Republic |
| | hun | Hungary |
| | mlt | Malta |
| | pol | Poland |
| svk | Slovakia | |
| svn | Slovenia | |
| est | Estonia | |
| lva | Latvia | |

| | | |
|--------------------|-----|-----------------------------|
| | ltu | Lithuania |
| | cyp | Cyprus |
| | | |
| USA | usa | United States |
| | | |
| CairnsPVD | idn | Indonesia |
| | mys | Malaysia |
| | phl | Philippines |
| | tha | Thailand |
| | col | Colombia |
| | arg | Argentina |
| | bra | Brazil |
| | chl | Chile |
| | ury | Uruguay |
| | | |
| CairnsDvped | aus | Australia |
| | nzl | New Zealand |
| | can | Canada |
| | | |
| ROW | chn | China |
| | hkg | Hong Kong |
| | jpn | Japan |
| | kor | Korea |
| | twn | Taiwan |
| | sgp | Singapore |
| | vnm | Vietnam |
| | bgd | Bangladesh |
| | ind | India |
| | lka | Sri Lanka |
| | xsa | Rest of South Asia |
| | mex | Mexico |
| | xcm | Central America, Caribbean |
| | per | Peru |
| | ven | Venezuela |
| | xap | Rest of Andean Pact |
| | xsm | Rest of South America |
| | che | Switzerland |
| | xef | Rest of Eur Free Trade Area |
| | alb | Albania |

| | | |
|--|-----|-----------------------------|
| | bgr | Bulgaria |
| | hrv | Croatia |
| | rom | Romania |
| | rus | Russian Federation |
| | xsu | Rest of Former Soviet Union |
| | tur | Turkey |
| | xme | Rest of Middle East |
| | xrw | Rest of World |

Tableau 11 : Impact des quatre scénarios sur les principales variables macroéconomiques

| Bien être | Harbinson | Etage+PS | Cocktail | Cocktail+PS | US Million Dollars |
|--|------------------|-----------------|-----------------|--------------------|---------------------------|
| SSA | 943,29 | 977,08 | 1386,44 | 1124,52 | |
| NAF | 2399,49 | 2468,52 | 2277,74 | 2306,76 | |
| PIB | | | | | En % |
| SSA | 0,4 | 0,41 | 0,51 | 0,45 | |
| NAF | 1,47 | 1,51 | 1,43 | 1,44 | |
| Balance commerciale sectorielle Afrique Subsaharienne | | | | | |
| DTBALi | Harbinson | Etage+PS | Cocktail | Cocktail+PS | US Million Dollars |
| Riz | -6,87 | -15,2 | -6,62 | -12,26 | |
| Céréales | -8,69 | -8,41 | -16,95 | -7,32 | |
| Autres Cér. | 123,98 | 130,18 | 1,13 | 1,32 | |
| Légumes | 140,44 | 134,48 | 104,63 | 89,95 | |
| Sucre | 533,51 | 523,2 | 1019,05 | 876,26 | |
| Oléagineux | 61,93 | 59,95 | 70,73 | 59,86 | |
| Lait | 13,06 | 15,8 | 7,64 | 21,54 | |
| Poisson | 30,22 | 33,27 | 23,05 | 22,96 | |
| Huile | -66,21 | -59,26 | -93,12 | -70,51 | |
| Viande | 237,29 | 223,13 | 611,03 | 515,09 | |
| Alimentation | 149,69 | 178,36 | -174,79 | -136,32 | |
| Balance commerciale sectorielle Afrique du Nord | | | | | |
| DTBALi | Harbinson | Etage+PS | Cocktail | Cocktail+PS | US Million Dollars |
| Riz | 9,48 | 6,93 | 9,22 | 7,29 | |

| | | | | | |
|--------------|--------|--------|--------|--------|--|
| Céréales | 0,36 | -36,52 | 20,58 | -3,95 | |
| Autres Cér. | -32,51 | -32,18 | -38,6 | -32,65 | |
| Légumes | 71,71 | 66,32 | 51,66 | 47,3 | |
| Sucre | -49,46 | -49,82 | -47,41 | -33,36 | |
| Oléagineux | -13,65 | -13,72 | -15,83 | -13,11 | |
| Lait | 2,83 | 6,64 | -8,72 | 6,59 | |
| Poisson | 18,16 | 19,91 | 14,27 | 14,33 | |
| Huile | -53,87 | -33,36 | -68,76 | -47,48 | |
| Viande | -5,57 | -7,92 | 1,93 | -6,3 | |
| Alimentation | 235,81 | 286,08 | 164,69 | 174,52 | |

| Valeur ajoutée | | Afrique Subsaharienne | | | |
|-----------------------|------------------|------------------------------|-----------------|--------------------|-------------|
| qva | Harbinson | Etage+PS | Cocktail | Cocktail+PS | En % |
| Riz | 0,13 | 0,08 | 0,2 | 0,11 | |
| Céréales | 0,61 | 0,62 | 0,6 | 0,64 | |
| Autres cér. | 1,08 | 1,13 | 0,32 | 0,3 | |
| Légumes | 1,25 | 1,2 | 1,05 | 0,89 | |
| Sucre | 12,77 | 12,59 | 23,39 | 20,33 | |
| Oléagineux | 2,74 | 2,74 | 3,06 | 2,74 | |
| Lait | 2,9 | 3,01 | 3,05 | 3,42 | |
| Pêche | 0,64 | 0,68 | 0,61 | 0,55 | |
| Huile vég. | -2,57 | -2,31 | -3,52 | -2,69 | |
| Viande | 3,84 | 3,67 | 9,62 | 8,19 | |
| Alimentation | 0,59 | 0,6 | 0,39 | 0,32 | |

| Valeur ajoutée | Afrique du Nord | | | | |
|-----------------------|------------------------|-----------------|-----------------|--------------------|-------------|
| qva | Harbinson | Etage+PS | Cocktail | Cocktail+PS | En % |
| Riz | 5,44 | 4,33 | 4,94 | 4,37 | En % |
| Céréales | 0,58 | 0,37 | 0,65 | 0,5 | |
| Autres cér. | -5,69 | -5,58 | -7,04 | -5,87 | |
| Légumes | 1,01 | 1 | 0,7 | 0,72 | |
| Sucre | -0,09 | -0,03 | -0,24 | 0,1 | |
| Oléagineux | -2,1 | -2,01 | -2,6 | -2,1 | |
| Lait | 1,34 | 1,5 | 0,94 | 1,34 | |
| Pêche | 1,33 | 1,43 | 1,12 | 1,14 | |
| Huile vég. | -3,72 | -1,76 | -5 | -3,09 | |
| Viande | 42,48 | 32,35 | 60,16 | 37,29 | |
| Alimentation | -1,8 | -1,69 | -2,14 | -2,09 | |

| Termes Ech. | Harbinson | Etage+PS | Cocktail | Cocktail+PS | En % |
|--------------------|------------------|-----------------|-----------------|--------------------|-------------|
| SSA | -0,41 | -0,41 | -0,34 | -0,38 | |
| NAF | -0,98 | -0,98 | -1,03 | -1,02 | |
| EU25 | -0,01 | -0,01 | -0,04 | -0,03 | |
| USA | -0,14 | -0,14 | -0,11 | -0,13 | |
| CairnsDg | 0,12 | 0,12 | 0,15 | 0,13 | |
| CairnsDvped | 0,06 | 0,05 | 0,34 | 0,21 | |
| ROW | 0,09 | 0,09 | 0,07 | 0,09 | |

Sources: Simulations à partir de GTAP 5.4.

BIBLIOGRAPHIE

Anderson K, B. Hoekman, and A.Strutt. 1999. "Agriculture and the WTO: Next steps". CIES Discussion Paper 99/14, University of Adelaide, Australia

Anderson K., Betina Dimaranan, Joseph Francois, Thomas Hertel, Bernard Hoekman and Will Martin.2001."The cost of rich (and Poor) Country Protection to developing countries". Journal of African Economies 10(3):222-57

Elbehri, A., and S.Leetma.2002."How significant are export subsidies to agricultural trade? Trade and welfare implications of Global Reforms", Paper presented at the 5th Annual Conference on Global Economic Analysis, June, Taipei.

Elbehri, A., M.D.Ingco, T.W.Hertel, and K.Pearson.1999. "Agriculture and WTO 2000: Quantitative Assesment of Multilateral Liberalization of Agricultural Policy". Paper presented at the WTO/World Bank conference on Agriculture and the new Trade Agenda in the WTO 2000 Negotiations. October, Geneva.

Gibson, P.,J.Wainio, D.Whitley, and M.Bohman.2001.Profiles of tariffs in Global Agricultural Markets. Agricultural Economic report 796.U.S.D.A., Economic Research Service, Washington, D.C.

Hertel, Thomas, and Will Martin.2000."Liberalizing Agriculture and manufactures in a Millenium Round: Implications for developing countries", World Economy 23: 445-70

Johnston, Bruce F., and John W.Mellor. 1961."The role of Agriculture in Economic Development", American Economic Review:51(4): 566-93

McCulloch, N.,A.Winters, and X.Cirera. 2001.Trade liberalization and poverty: A Handbook. London: Center for Economic Policy Research

Autres documents de l'CAPC

- No.1 Les processus de création du marché commun africain: une vue d'ensemble
- No. 2 Cancún and Post-Cancún Briefing Papers on Africa and the Doha Development Agenda: *The Current State of Play in the Negotiations*
- No. 3 Trade Liberalization under the Doha Development Agenda: Options and Consequences for Africa
- No. 4 Trade Facilitation to Integrate Africa into the World Economy
- No. 5 Fiscal Implications of Trade Liberalization on African Countries
- No. 6 Trade Liberalization and Development: *Lessons for Africa*
- No. 7 Libéralisation commerciale et développement: *Quelles leçons pour l'Afrique?*
- No. 8 Exclure l'Afrique des marchés? *Evaluation de l'accès aux marchés pour les pays africains*
- No. 9 Economic and Statistical Analyses of Trade Capacity Building in Sub-Saharan Africa
- No. 10 Economic and Welfare Impacts of the EU-Africa Economic Partnership Agreements
- No. 11 Unrestricted Market Access for sub-Saharan Africa: Important Benefits with Little Cost to the QUAD
- No. 12 Trade Preferences and Africa: The State of Play and the Issues at Stake
- No. 13 Assessing the Consequences of the Economic Partnership Agreement on the Rwandan Economy
- No. 14 Doha Round entre promesses, désillusions et résignations
- No. 15 Évaluation de l'impact de l'Accord de partenariat économique entre les pays de la CEMAC et l'Union européenne
- No. 16 Peut-on mettre la globalisation au service du développement?
- No. 17 Comment sauver le textile maghrébin?
- No. 18 Le cycle de Doha peut-il bénéficier à l'industrie africaine?
- No. 19 Facilitation du commerce intra-africain: Démanteler les barrières pour le commerce intra-africain
- No. 20 Pourquoi l'Afrique s'est-elle marginalisée dans le commerce international?
- No. 21 Foreign Direct Investment in Africa: Performance, Challenges and Responsibilities
- No. 22 Effets des accords de partenariat économique entre l'UE et l'Afrique sur l'économie et le bien-être
- No. 23 Evaluation de l'impact de l'accord de partenariat économique entre les pays de la COMESA et l'Union européenne
- No. 24 Evaluation de l'Accord de Partenariat Economique entre l'Union européenne et le Mali
- No. 25 Non-Tariff Barriers – Their Prevalence and Relevance for African Countries
- No. 26 L'Accès aux marchés peut-il aider l'agriculture africaine?